

Le Défenseur de la
Constitution / par Maximilien
Robespierre, député à
l'assemblée constituante

Robespierre, Maximilien de (1758-1794). Auteur du texte. Le Défenseur de la Constitution / par Maximilien Robespierre, député à l'assemblée constituante. 1792.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

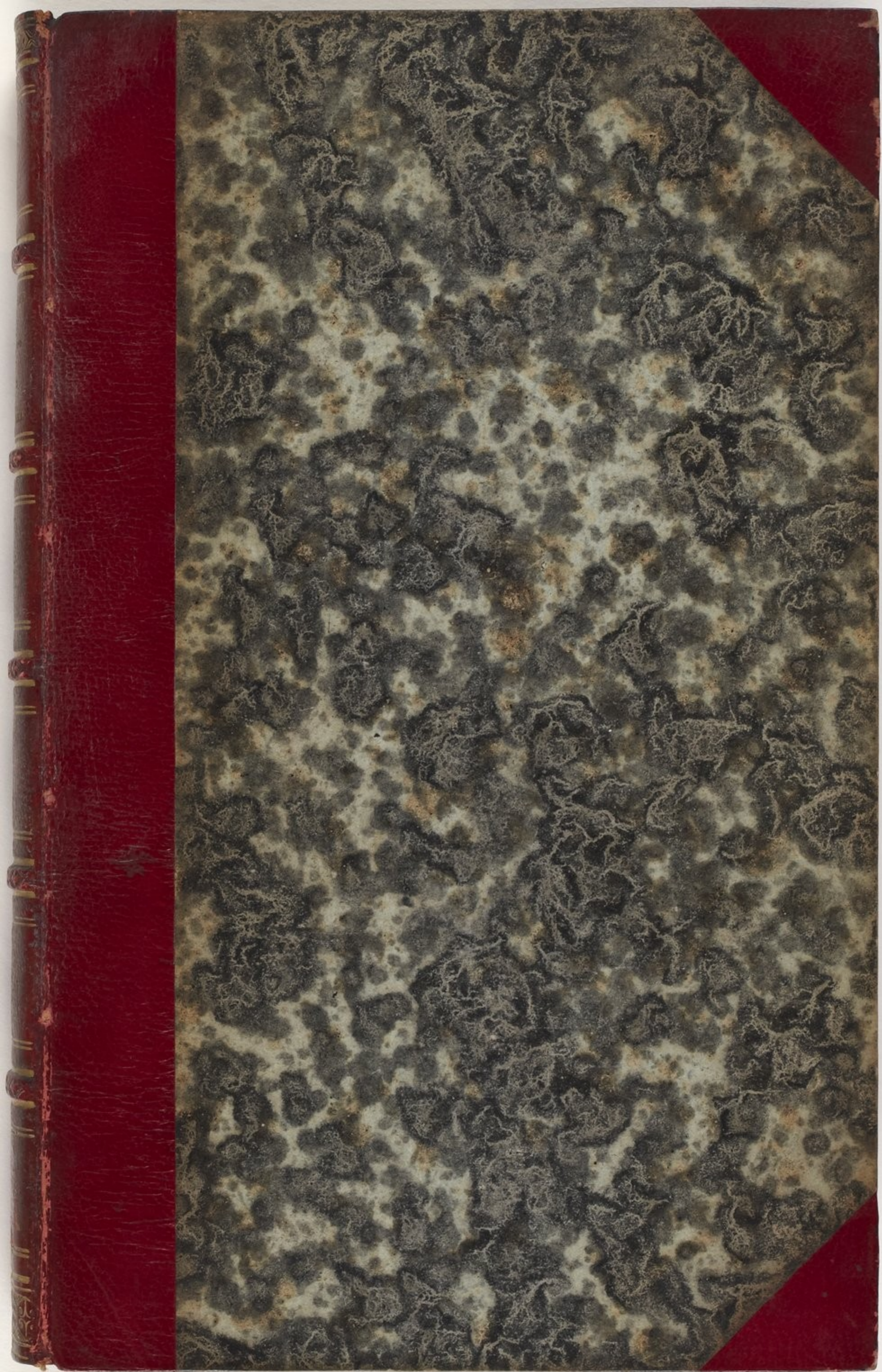
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

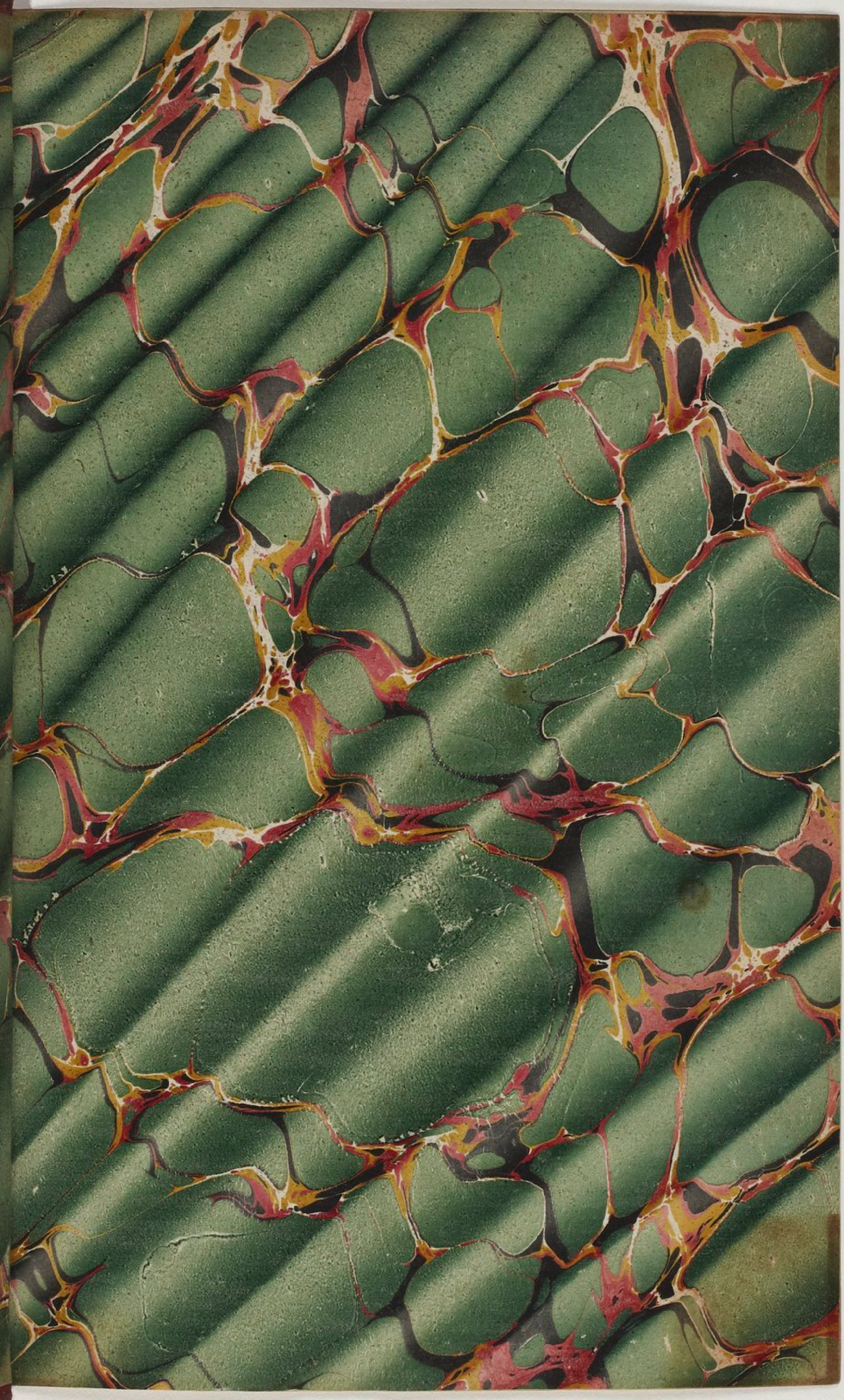
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

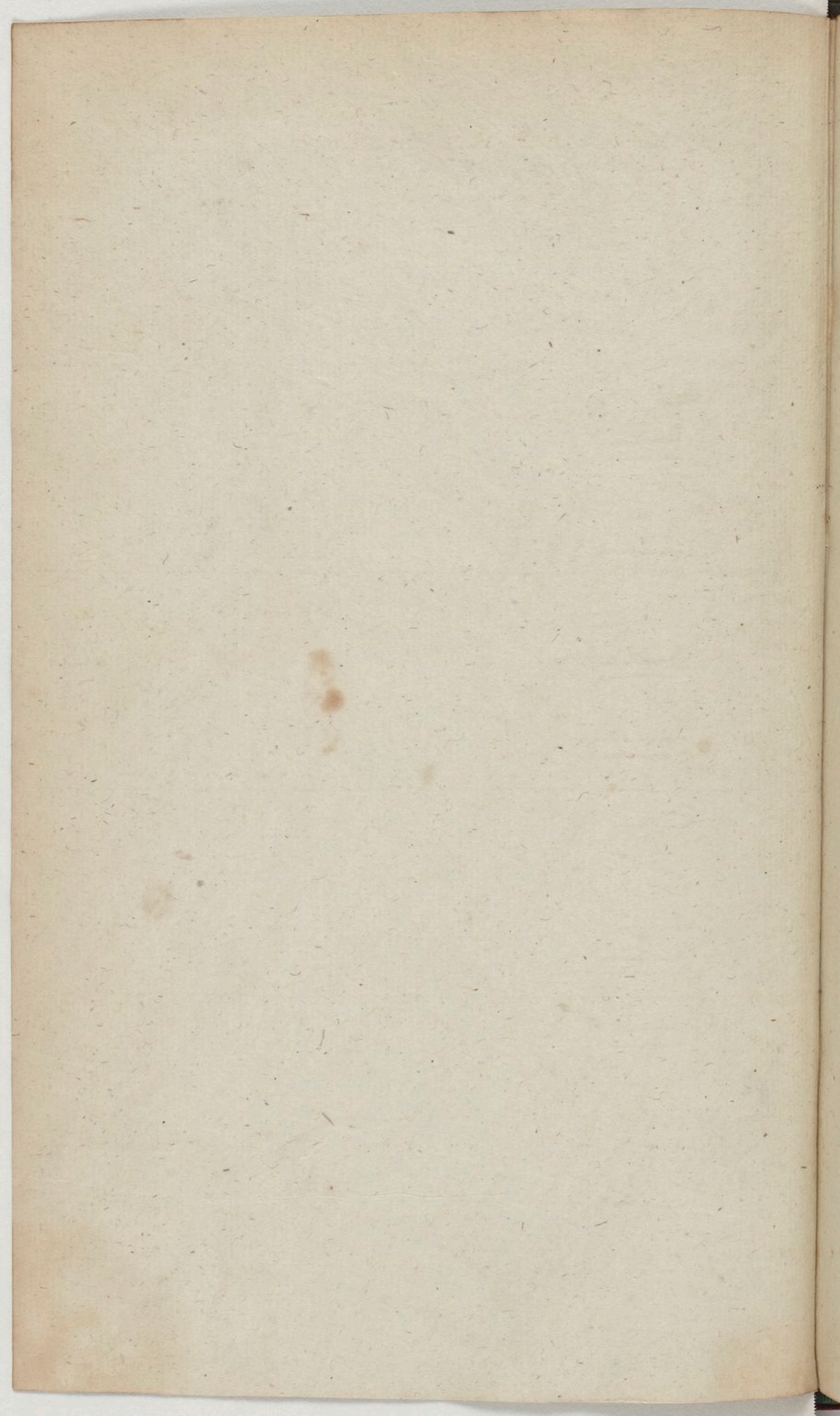
6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

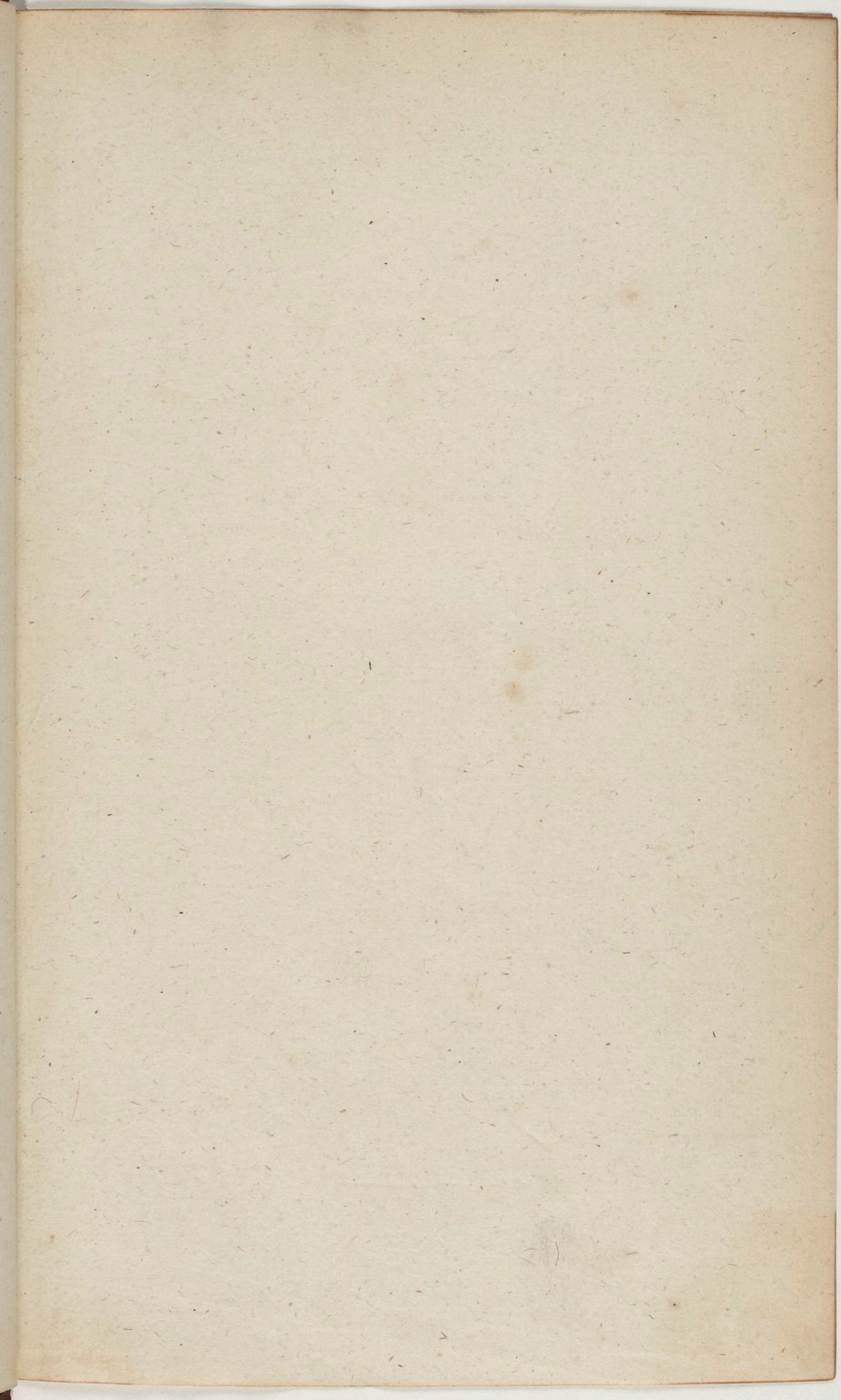
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

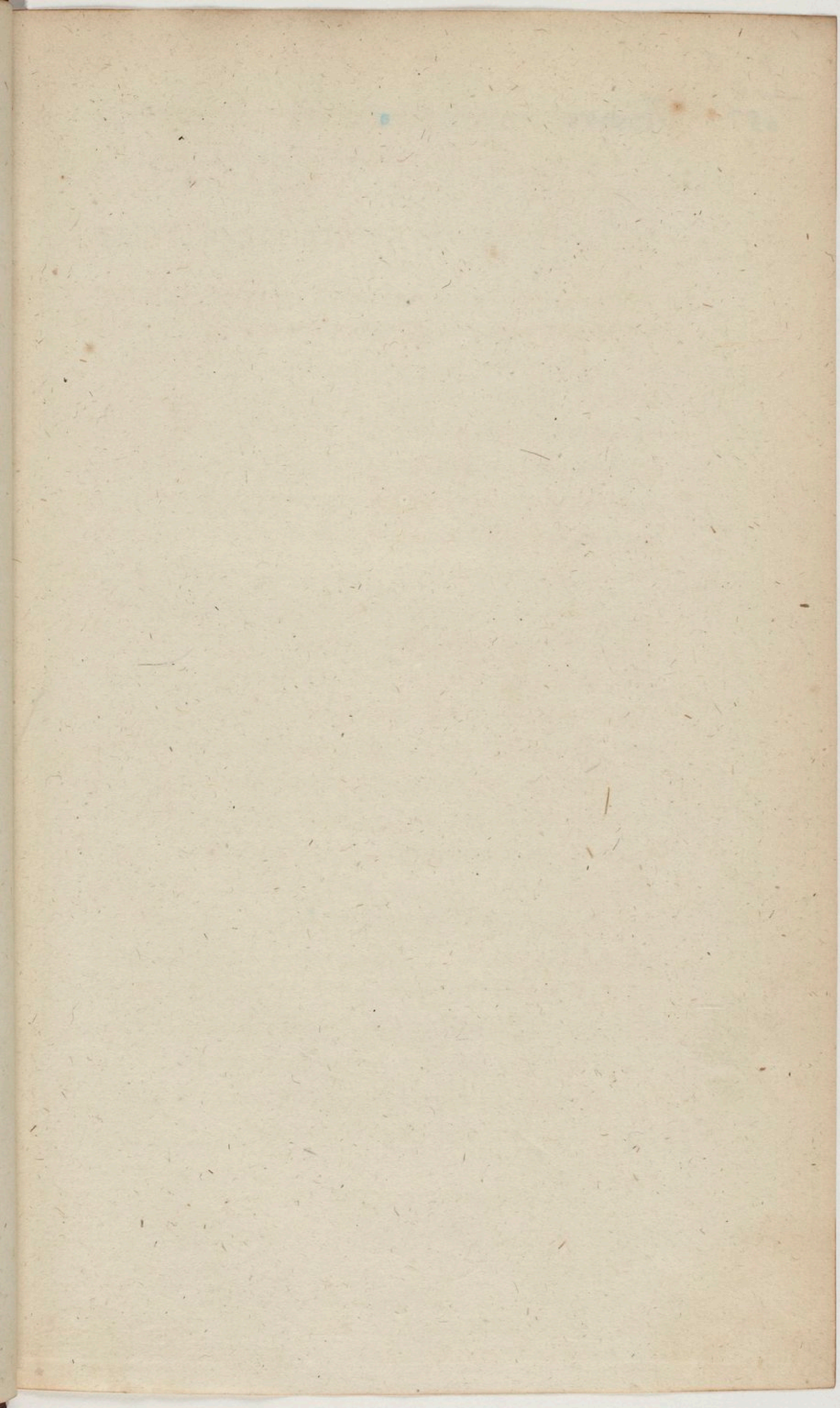












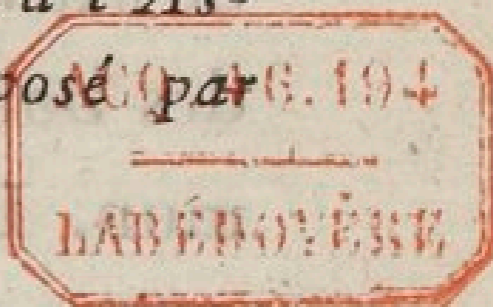
Lc²
687

Reserve

P R O S P E C T U S .

LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

Par *MAXIMILIEN ROBESPIERRE*, Député à l'Assemblée Constituante, ouvrage périodique proposé par souscription.



LA raison et l'intérêt public avoient commencé la révolution : l'intrigue et l'ambition l'ont arrêtée ; les vices des tyrans et les vices des esclaves l'ont changée en un état douloureux de trouble et de crise.

La majorité de la Nation veut se reposer, sous les auspices de la Constitution nouvelle, dans le sein de la liberté et de la paix ; quelles causes l'ont privée jusques ici de ce double avantage ? l'ignorance et la division. La majorité veut bien ; mais elle ne connoît ni les moyens de parvenir à ce but, ni les obstacles qui l'en éloignent ; les hommes bien intentionnés même, se partagent sur les questions qui tiennent le plus étroitement aux bases de la félicité générale. Tous les ennemis de la Constitution empruntent le nom et le langage du patriotisme pour semer l'erreur, la discorde et les faux principes ; des écrivains prostituent leur plume vénale à cette odieuse entreprise. Ainsi l'opinion publique s'énerve et se désorganise ; la volonté générale devient impuissante et nulle, et le patriotisme, sans système, sans concert, et sans objet

déterminé , s'agite péniblement et sans fruit , ou seconde quelquefois , par une impétuosité aveugle , les funestes projets des ennemis de notre liberté.

Dans cette situation , un seul moyen nous reste de sauver la chose publique , c'est d'éclairer le zèle des bons Citoyens pour le diriger vers un but commun. Les rallier tous aux principes de la Constitution et de l'intérêt général , mettre au grand jour les véritables causes de nos maux et en indiquer les remèdes , développer aux yeux de la Nation les motifs , l'ensemble , les conséquences des opérations politiques qui influent sur le sort de l'Etat et de la liberté ; analyser la conduite publique des personnages qui jouent les principaux rôles sur le théâtre de la révolution ; citer au tribunal de l'opinion et de la vérité , ceux qui échappent facilement au tribunal des lois , et qui peuvent décider de la destinée de la France et de l'Univers ; voilà , sans doute , le plus grand service qu'un Citoyen puisse rendre à la cause publique.

Un ouvrage périodique qui rempliroit cet objet , m'a paru l'occupation la plus digne des amis de la Patrie et de l'humanité : j'ai osé l'entreprendre. L'esprit qui le dirige est annoncé par son titre : *Le Défenseur de la Constitution.*

Placé , dès l'origine de notre révolution , au centre des événemens politiques , j'ai vu de près la marche tortueuse de la tyrannie ; j'ai vu que les plus

dangereux de nos ennemis ne sont pas ceux qui se sont ouvertement déclarés ; et je tâcherai que ces connoissances ne soient point inutiles au salut de mon pays.

Je n'ai pas besoin de dire que l'amour seul de la justice et de la vérité dirigera ma plume. C'est à cette condition seulement que descendu de la tribune du Sénat français, on peut monter encore à celle de l'Univers, et parler non à une Assemblée, qui peut être agitée par le choc des intérêts divers, mais au genre-humain, dont l'intérêt est celui de la raison et du bonheur général. Peut-être que lorsqu'on a quitté le théâtre pour se ranger parmi les spectateurs, on juge mieux la scène et les acteurs ; il semble du moins qu'échappé au tourbillon des affaires, on respire dans une atmosphère plus paisible et plus pure, et que l'on porte sur les hommes et sur les choses un jugement plus certain, à-peu-près comme celui qui fuit le tumulte des cités, pour s'élever sur le sommet des montagnes, sent le calme de la nature pénétrer dans son ame, et ses idées s'agrandir avec l'horison.

J'ai vu des membres connus de la législature, réunissant deux fonctions presque également importantes, raconter et apprécier le lendemain dans leurs écrits, les opérations auxquelles ils avoient concouru la veille dans l'Assemblée nationale.

Quoique ce dernier soin ait suffi pour m'occuper

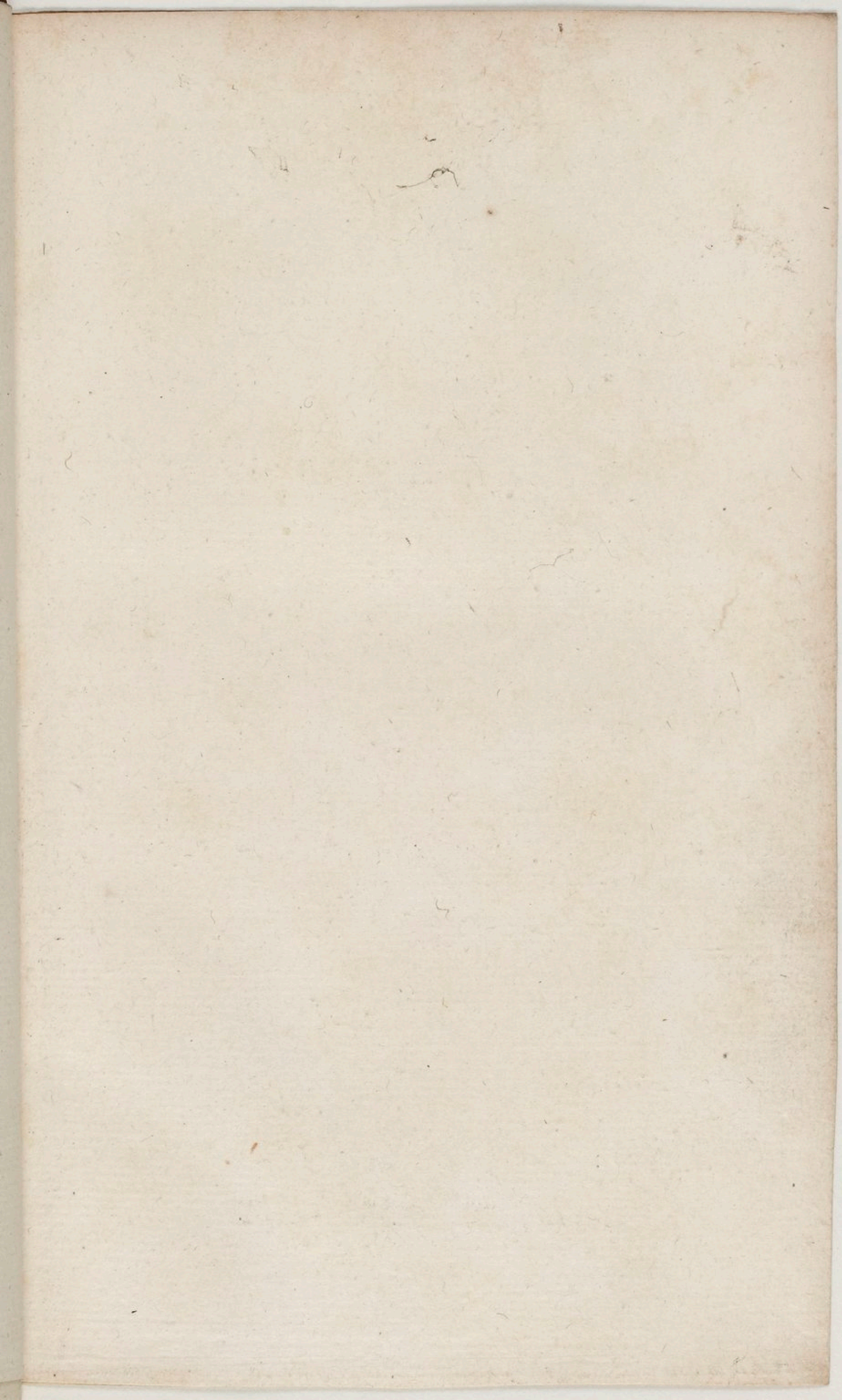
tout entier , au temps où il m'étoit confié , je n'en ai pas moins applaudi aux législateurs qui rendoient cet hommage éclatant à la nécessité et à la dignité du ministère des écrivains politiques et philosophes ; je crois même qu'ils auront un double titre à l'estime de leurs commettans , s'ils remplissent l'une et l'autre tâche avec la même intégrité. Celui qui se déclare le censeur du vice , l'apôtre de la raison et de la vérité , ne doit être ni moins pur , ni moins courageux que le législateur lui-même. Les erreurs de ce dernier laissent une grande ressource , dans l'opinion et dans l'esprit public ; mais quand l'opinion est dégradée , quand l'esprit public est altéré , le dernier espoir de la liberté est anéanti : l'écrivain qui prostituant sa plume à la haine , au despotisme ou à la corruption , trahit la crainte du patriotisme et de l'humanité , est plus vil que le magistrat prévaricateur , plus criminel que le représentant même qui vend les droits du peuple.

Telle est ma profession de foi , tels seront l'esprit et l'objet de l'ouvrage que je consacre à la liberté de mon pays.

Cet ouvrage paroîtra tous les jeudis , chaque N^o. sera de trois à quatre feuilles.

On souscrit à Paris , chez PIERRE-JACQUES DUPLAIN , Libraire , Cour du Commerce , rue de l'ancienne Comédie Française , chez les principaux Libraires de l'Europe , et tous les Directeurs des Postes. Le prix de la souscription est de 36 liv. pour l'année , 22 liv. pour six mois , et 12 liv. pour trois mois. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

DE ROESPINNE
PORTAIT





MAXIMILIEN MARIE ISIDORE
DE ROBESPIERRE

Né à Arras le 6 Mai 1760.

*Député d'Artois,
à l'Assemblée Nationale,*



Gros del.

Behambe sc.

*À Paris, chez le S^r de Jabin, Editeur de cette collection,
Place du Carrouelle, n^o 4.*

M E R L I N
D E T H I O N V I L L E ,
R E P R É S E N T A N T D U P E U P L E .
A S E S C O L L È G U E S .



P O R T R A I T
D E R O B E S P I E R R E .

L E S gens qui se plaisent à trouver des rapports entre les figures et les qualités morales , entre les figures humaines et celles des animaux , ont remarqué que comme Danton avoit la tête d'un dogue , Marat celle d'un aigle , Mirabeau celle d'un lion , Robespierre avoit celle d'un chat. Mais cette figure changeoit de phisionomie ; ce fut d'abord la mine inquiète , mais assez douce du chat domestique , ensuite la mine farouche du chat sauvage , puis la mine féroce du *chat tigre*.

Le tempérament de Robespierre fut d'a-

▲

bord mélancolique , il finit par être attrabilaire. A l'assemblée constituante , il avoit le teint pâle et terne ; à la convention , il devint jaune et livide : long - temps il ne parla à l'assemblée constituante qu'en gémissant ; à la convention il ne parloit qu'en écumant. L'histoire de son tempérament est une grande partie de son histoire.

Les facultés de son esprit ont toujours été bornées ; mais dans le principe elles étoient assez saines. Il a toujours eu peu d'idées , mais des idées fixes ; peu d'imagination , mais une mémoire tenace ; peu de mouvement , mais toujours la même direction. Ces circonstances appartiennent au tempérament mélancolique , qui rend les esprits paresseux et rares , le cerveau sec et rigide. A la suite , l'attrabile a fait du mouvement de ses idées , une tourmente ; de ses idées , d'effroyables fantômes ; de son imagination , une furie. Destinée ordinaire des tyrans , toujours poussés à la fureur par la crainte , à la crainte par la fureur ; chaque jour et plus cruels et plus malheureux.

Il n'eut jamais de connoissances. Il ne lui restoit rien des stériles études qu'il avoit faites au college , non plus que de ses exer-

cices du barreau. En travaillant sur des sujets de prix proposés par des académies de province, il avoit acquis quelques notions plutôt philanthropiques que philosophiques. C'est à cela que s'est borné son instruction. Il n'a jamais eu la moindre idée de gouvernement, d'administration, de négociation. Il n'a jamais rien connu entre la guerre et *l'extermination totale* des ennemis, entre l'anarchie et l'oppression, entre la régie vexatoire des propriétés privées et des ménages, et le défaut absolu d'administration publique; et encore ne savoit-il faire la guerre qu'à force d'hommes, opprimer qu'à force de tyrannie, et régir qu'à force d'argent.

Il n'éprouva jamais ces besoins doucement énergiques, ces passions physiques, intimes et pressantes d'où procèdent ces fières passions morales qui paroissent souvent si supérieures à leur origine. Une inquiétude vague et pénible, effet de son tempérament, fut l'unique principe d'activité qu'il renfermât en lui-même. Cette inquiétude le poussoit sans cesse hors de lui, et l'y rappelloit sans cesse. Elle le pressoit continuellement de chercher des secours contre lui-même, et non des jouissances; des su-

jets de distraction , et non des objets d'affection.

Incapable de s'attacher à rien , Robespierre s'aima d'abord exclusivement ; mais bientôt il devint ennemi de tout le monde , et alors il perdit la faculté de s'aimer lui-même ; il eut besoin du malheur général , et ne sut plus où trouver le bonheur.

Il est faux qu'il ait eu l'honneur d'aimer les femmes ; au contraire , il leur a fait l'honneur de les haïr. S'il les eût aimées , eût-il été cruel ?

Il est faux qu'il ait aimé la gloire. A la vérité , au sortir du collège , il contracta dans le pugilat du barreau un besoin de spectateurs et d'applaudissemens auquel son mal être l'avoit préparé : mais ce besoin est bien différent de l'amour de la gloire. Toujours avide de suffrages bruyans , qu'a-t-il fait pour obtenir des suffrages honorables ? Il aimoit uniquement le bruit dont il étoit l'objet , parce qu'il étoit placé au centre de celui-là , et qu'il n'y en avoit pas de plus propre à l'étourdir.

Il est faux enfin que Robespierre ait *aimé* la suprême puissance : il n'étoit capable ni de l'exercer , ni d'en jouir. On suppose qu'il

étoit ambitieux du tribunat , dans un temps où il ne songeoit qu'à paroître à la tribune. On suppose qu'il aspiroit à l'empire , lorsque occupé à signaler les progrès de sa puissance , comme Octave l'avoit été à déguiser les siens , il faisoit pour la perdre autant que celui-ci avoit fait pour l'augmenter. Il peut avoir eu l'idée confuse et le desir vague d'amener les Français à une soumission superstitieuse pour ses opinions , à une sorte de bigoterie imbécille dont il seroit l'objet ; mais il n'étoit pas digne de prétendre à l'obéissance. S'il a désiré paroître roi , ça été précisément par incapacité de l'être , et tout au plus pour qu'un autre ne le fut pas. S'il a ambitionné l'appareil de la puissance , ça été sans aimer la puissance , et en vil eunuque qui ne pouvoit souffrir de la voir en d'autres mains.

Il a fini , sans doute , par *vouloir* la tyrannie suprême ; mais c'est parce qu'elle lui étoit devenue nécessaire pour en soutenir l'insolence ; il n'a eu l'audace de l'usurpation , que pour ne rien rabattre de l'effronterie de son apparente suprématie.

Je ne prétends pas dire au reste que depuis long-temps il ne fut jaloux du pouvoir

nécessaire pour satisfaire ses vengeances , ou ses haines , et que ce pouvoir ne fut pas une tyrannie mais il le partageoit avec d'autres , et il est triste de penser que s'il se fût borné à celui-là, il l'exerceroit encore.

Robespierre ne ressentit jamais que les passions subalternes qui procèdent de l'égoïsme : c'est à-dire l'envie , la haine , la vengeance ; et encore ces passions manquèrent-elles en lui du ressort du courage.

L'envie fut sa passion dominante. Quand à l'assemblée constituante , il vit tant de talents embrasser tant de gloire , il fut anéanti. Les réviseurs se dishonorèrent , il respira , et il crut les avoir terrassés. Mais Condorcet , les orateurs de la Gironde , Brissot parurent sur la scène ; nouvelle crise : ils périrent , et Robespierre respira encore. De tant d'orateurs , Danton resta seul à la tribune ; Danton fut accusé , l'envieux Robespierre s'oublia un moment jusqu'à le défendre ; mais bientôt revenu à lui-même , c'est-à-dire à l'envie , il le livra. Il n'eut pas le temps de se tourmenter de la puissance de Marat qui mourut avant les Girondins : mais obligé de présider à son apothéose , il eut plutôt l'air de le traîner à la voyerie , que de le porter au Pan-

théon. Quand il n'eut plus de rivaux de tribune , il se déchaîna contre ceux qu'on y avoit applaudis avant lui , et qui pourroient y revenir encore ; il se déchaîna contre les hommes de mérite , que la modestie avoit retenus dans l'obscurité , et que notre indigence en talens pourroit en tirer à la suite. Il se déchaîna contre les femmes célèbres par l'esprit ou la figure ; contre des femmes vertueuses , parce qu'elles étoient respectées ; contre des courtisannes , parce qu'elles étoient l'objet de quelques empressements ; il se déchaîna sur les morts dont on rappelloit encore les noms , dont on lisoit les écrits ; il proscrivit la mémoire de ceux dont il avoit proscrit la tête. Il étouffoit au récit de nos victoires , qui prenoient trop de temps dans les assemblées , et trop de place dans les gazettes. L'idée de ce Panthéon , où tant de héros avoient pris leur place , et où l'on en a fait une à Marat , l'importunoit. Il n'est pas jusqu'à la hache de ses proscriptions , qui ne l'eût tourmenté par sa célébrité , si elle n'eût été le terme d'autres célébrités plus incommodes , et un des soutiens de la sienne. Il n'a ressuscité l'*Eternel* , que parce que l'*Eternel* est invisible , et qu'en faisant

lever tous les yeux vers le ciel, il les éloignoit de la terre, où il vouloit qu'on n'entendit que sa voix. Jamais hydrophobie n'égala son honneur pour tout ce qui s'attiroit l'attention. L'envie est pour moitié dans les crimes qui l'ont perdu; et s'il n'eût péri des crimes que l'envie a contribué à lui faire commettre, il seroit mort de l'envie même.

Robespierre n'a eu d'autres talens que ceux de ses vices, et n'en a même eu qu'une partie. Quelquefois il en a montré les *talens oratoires*, lesquels ne suffisoient pas, à beaucoup près, pour faire un orateur, et il n'a jamais montré le moindre *talent d'action*.

Son style a toujours été lâche et diffus, sans couleur et sans mouvement. La raison en est simple: toutes ses idées étoient vagues et confuses, il en avoit peu, et elles se reproduisoient difficilement à son esprit. Il y a des gens qui ont cru qu'il étoit toujours prêt à parler de tout, et capable de parler de tout, parce qu'à l'occasion de tout, il parloit, non des choses, mais des personnes qui avoient parlé avant lui, et de leurs mauvaises intentions, etc. Robespierre n'avoit de net dans l'esprit que les vues de la haine et celles de l'envie. Mais comment s'expri-

mer avec énergie , quand on est animé que de passions honteuses , et avec hardiesse , quand on veut nuire , et qu'on est lâche ? On peut être artificieux , adroit dans le langage des vices abjects ; on n'est éloquent que dans l'abandon des grandes vertus , et tout au plus dans celui des vices qui ont de la grandeur. Robespierre posséda éminemment l'art des insinuations perfides , jamais celui de la persuasion franche , et de la conviction énergique. Et même son envie de nuire ne se montra long-temps qu'à travers la crainte d'offenser ; il n'attaquoit que par derrière ; ses traits étoient empoisonnés ; mais il les lançoit de si loin , et tellement émoussés ou enveloppés , qu'on succomboit souvent sans les avoir sentis. A la fin de son règne , à cette époque où il eut le courage d'attaquer de front des malheureux qui n'osoient se défendre , quelquefois il parla en ennemi insolent et cruel , jamais en ennemi supérieur.

Depuis sa mort , un écrivain qui a fait son portrait , a avancé qu'il avoit le talent de la réfutation. Ce mérite est un de ceux auquel il étoit le plus étranger. Ce n'est pas qu'il manquât de logique , il en avoit assez

pour bien conduire sa pensée ; mais il manquoit de la sagacité et des connoissances nécessaires pour pénétrer, décomposer et réduire à sa valeur la pensée des autres. Il est de fait que jamais il ne se mesura avec personne, que toujours il se tenoit à côté de la question, et ne s'attachoit qu'à l'adversaire.

En 1790 et 1791, il lui étoit très difficile d'obtenir accès à la tribune ; et plus difficile encore de s'y faire écouter quand il parvenoit à s'y faire entendre, tant il étoit obscur et nébuleux, ou fastidieux et létargique. Jamais il n'auroit fixé l'attention de l'assemblée, s'il n'eût fixé celle des tribunes ; et jamais il n'eût obtenu celle-ci, sans la jonglerie du *prophétisme* qu'il exerça quand les reviseurs eurent justifié ses précédentes déclamations, et sur-tout sans l'adulation dans laquelle il se veautra devant les tribunes. C'est par cette jonglerie et cette bassesse qu'il a réussi à former l'espèce de *confrairie* avec laquelle des gens plus habiles ont fait cette faction, dont il a été l'*orateur* sans en être le *chef*. Toujours flasque dans ses discours, il pouvoit à peine soulever l'opinion ; il ne lui appar-

tenoit ni de remuer, ni de déterminer les volontés. Eh! à quoi sert le langage d'un factieux, si l'on n'y peut joindre le langage et sur-tout l'accent du séditieux? L'un ne fait que préparer les succès de l'autre.

Comment Robespierre auroit-il eu l'énergie de la parole, étant paralytique quand il falloit agir? Qui de nous l'a jamais vu en action? Je ne parle pas seulement des momens de péril où il se tenoit caché, mais aussi des circonstances les plus calmes. Il est bien remarquable que cet homme dont on a tant parlé depuis six ans, qui paroît avoir seul porté le poids de la mission de deux assemblées nationales, n'a pas mis une seule ligne dans quarante volumes de loix émanées de ces deux assemblées; et même dans les mesures révolutionnaires qui ont été prises depuis deux ans, il n'y en a pas une de son invention, quoique plusieurs aient mérité son étroite adoption.

La bastille et le despotisme sont tombés en 1789. Une constitution a été faite en 1790. la Belgique envahie en 1792, la royauté abolie, la république établie, la faction des réviseurs dispersée, celle de la Gironde abattue, la superstition détruite,

le gouvernement révolutionnaire établi, une armée formidable créée, une flotte nombreuse équipée, la Belgique une seconde fois reconquise; Mirabeau, Barnave, Lafayette, Condorcet, Vergniaux, Brissot, Chaumette, anéantis. Enfin la tyrannie de Robespierre même établie, cimentée, exercée, . . . et Robespierre n'a eu aucune part à ceux de ces évènements qui sont purement glorieux, et n'a contribué qu'en subalterne à tous les autres.

Outre qu'il étoit incapable de faire, il étoit inhabile à se servir de la chose faite; aussi étoit-il ennemi né de toute organisation. Il n'existoit aucune institution, qui, selon lui, ne fut contraire *aux principes*, par cela seul qu'elle existoit. Il avoit besoin dans sa double impuissance que toute la machine sociale s'écroulât, que toute ressource parût impossible, que le salut public fût entièrement désespéré, pour paroître nécessaire, sans être dans l'obligation de se rendre utile, et régner sans se mouvoir, sur un peuple hébété par le malheur, et convaincu qu'il n'a désormais à demander à son chef que des regards.

Ce sont des évènements étrangers aux

combinaisons de Robespierre qui expliquent la fortune si extraordinaire de cet homme si commun. C'est parce qu'il n'a rien fait, pendant que les circonstances travailloient pour lui, qu'il a acquis cette puissance d'un an, qui, à la vérité, fait un siècle de crimes. S'il paroît avoir été constant dans ses vues, c'est qu'il n'en eut aucune. S'il paroît avoir été long-temps un factieux puissant, c'est qu'il ne fut long-temps qu'un orateur de faction. S'il paroît s'être élevé sur tant d'hommes de talens divers, c'est qu'ils se renversèrent les uns sur les autres, et qu'il resta seul debout, dans l'arène; et il ne resta debout, que parce qu'il n'avoit ni marché, ni agi. Et si l'on fixa alors les regards sur lui, ce ne fut que parce qu'il avoit interdit la concurrence à tout autre, et qu'il étoit en possession de parler depuis cinq ans, et qu'il avoit toujours dit la même chose, et que les choses qu'il avoit dites, ayant été inspirées par la haine, la vengeance et l'envie, elles étoient malheureusement devenues autant de prophéties. Une seule fois dans toute sa vie, il voulut marcher; il a fait un pas, un seul pas, sans appui, sans précurseur et sans guide, et ce pas l'a conduit à la mort.

Construisez une machine humaine foible et lâche : animez-la de la passion de l'envie, placez-la dans les circonstances où s'est trouvé Robespierre, et vous recommencerez Robespierre.

On l'appella d'abord le patriote Robespierre, ensuite l'incorruptible Robespierre, ensuite le vertueux Robespierre, ensuite le grand Robespierre. Le jour vint où le grand Robespierre fut appelé tyran, et ce jour-là un sans-culotte le considérant, étendu sur un grabat au comité de sûreté générale, dit : *Voilà donc un tyran, ce n'est que ça ?*

Tout homme instruit s'indigne contre l'indignation publique quand il entend les dénominations qu'elle donne à Robespierre ; il n'en est pas une qui ne soit une faveur. Il ne fut ni un Sylla, ni un Catilina, ni un Octave, ni un Cromwel. Tous ces hommes furent des guerriers ; plusieurs d'entre eux furent d'habiles usurpateurs. Robespierre ne fut pas même un Néron, quoique Néron soit mort en lâche : Néron fut au moins hardi gladiateur. Robespierre serait-il nommé Catilina, parce qu'on vit près de lui des Cethegus pour intriguer ; Octave, parce qu'il eut un Antoine à immoler ; Sylla,

parce qu'il eut des Mallius pour corrompre les armées; Cromwel, parce qu'il eut des Vane pour perorer; Néron enfin, parce qu'il eut des Anicetus pour assassiner? Eh! souffrez donc que les dévôtes l'appellent *un Dieu*, puisqu'il eût aussi son paralytique pour marcher à ses côtés.

On ne varie pas moins sur le titre politique qu'il convient de lui donner. Il ne fut ni dictateur, ni empereur, ni roi, ni protecteur, ni triumvir, ni tribun. Il fut l'Appius des décemvirs; et il se trouva des Clodius qui, pour lui plaire jettèrent, non dans ses bras, mais sur l'échaffaud, une autre Virginie.

Quelques gens pensent que Robespierre fera une grande figure dans l'histoire. Ce n'est pas Robespierre qui est remarquable dans l'époque présente de la république française; c'est la république française devant Robespierre. L'histoire dira peu de chose de ce monstre; elle se bornera à ces paroles:

« Dans ces temps tel fut à l'intérieur
 » l'avilissement de la France, qu'un jongleur sanguinaire, sans talent et sans
 » courage, nommé Robespierre, fit trem-
 » bler tous les citoyens sous sa tyrannie;

« tandis que douze cent mille guerriers
« versoient leur sang aux frontières pour
« la république, il l'a mis à ses genoux
« par ses proscriptions. Elle y étoit encore,
« quand des mains vengeresses la déli-
« vrent de la tyrannie ; et alors même
« qu'elle applaudissoit à sa chute, elle
« n'osoit encore se relever de toute sa
« grandeur. »

MERLIN DE THIONVILLE.

Paris, rue de la Loi, n^o. 1232.

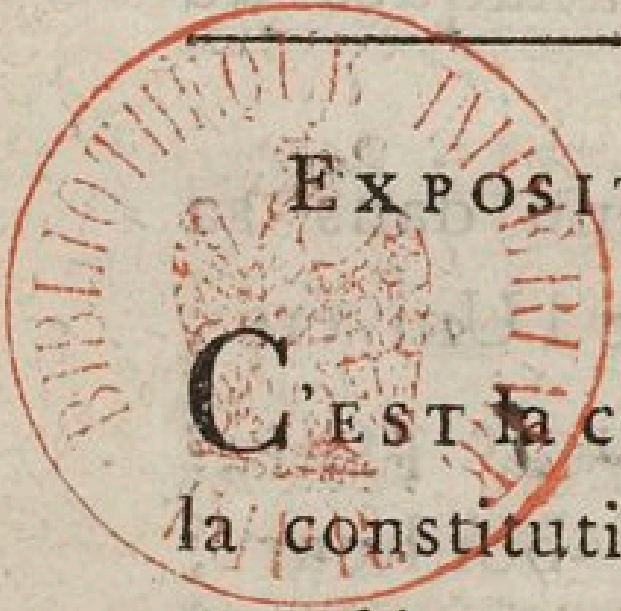
LE DÉFENSEUR

DE LA CONSTITUTION,

*Par MAXIMILIEN ROBESPIERRE, député à
l'assemblée constituante, ouvrage périodique
proposé par souscription.*

N^o. 1.^{er}

EXPOSITION DE MES PRINCIPES.



C'EST la constitution que je veux défendre, la constitution telle qu'elle est. On m'a demandé pourquoi je me déclarois le défenseur d'un ouvrage dont j'ai souvent développé les défauts : je répons que, membre de l'assemblée constituante, je me suis opposé de tout mon pouvoir, à tous les décrets que l'opinion publique proscriit aujourd'hui : mais que depuis le moment où l'acte constitutionnel fut terminé et cimenté par l'adhésion générale, je me suis toujours borné à en réclamer l'exécution fidèle ; non pas à la manière de cette secte politique que l'on nomme modérée, qui n'en invoque la

lettre et les vices , que pour en tuer les principes et l'esprit ; non pas à la manière de la cour et des ambitieux qui , violant éternellement toutes les lois favorables à la liberté , exécutent avec un zèle hypocrite et une fidélité meurtrière toutes celles dont ils peuvent abuser , pour opprimer le patriotisme : mais , comme un ami de la patrie et de l'humanité , convaincu que le salut public nous ordonne de nous réfugier à l'abri de la constitution , pour repousser les attaques de l'ambition et du despotisme.

L'assemblée constituante a tenu dans sa main la destinée de la France et de l'Univers ; elle pouvoit tout-à-coup élever le peuple français au plus haut degré de bonheur , de gloire et de liberté ; elle est restée au-dessous de sa mission sublime. Elle a violé souvent les principes éternels de la justice et de la raison , qu'elle avoit solennellement proclamés. Les droits de la nation et de l'humanité sont restés les mêmes : mais les circonstances sont changées ; et elles doivent déterminer la nature des moyens que l'on peut employer , pour les rétablir dans toute leur étendue.

Peut-être la seconde législature , en arrivant au gouvernail de la révolution , auroit-

elle pu examiner quelles étoient les véritables limites de ses devoirs et de sa puissance, et si les premiers représentans avoient eu le droit de lui imposer le serment qu'ils avoient exigé d'elle. Sans doute, si elle eût alors déployé un grand caractère; si un homme de génie et de vertu s'étoit élevé dans son sein, pour lui présenter le tableau des décrets qui démentoient la déclaration des droits, et violoient les principes fondamentaux de la constitution; si elle les avoit immolés d'un seul coup au peuple et à la liberté, je ne peux douter que, dans ce moment, la majorité de la nation, fatiguée des fautes de la première assemblée, n'eût applaudi, avec transport, à cette grande et courageuse démarche.

Mais l'assemblée législative s'est empressée de prêter un serment unanime et absolu à l'acte constitutionnel tout entier. Les premières paroles qui retentirent dans sa tribune, furent de pompeux éloges, prodigués indistinctement à tous les membres de la première législature; Cerutti déclara qu'ils avoient donné au monde la meilleure de toutes les constitutions possibles. Ce code fut apporté en triomphe par des vieillards, comme un livre sacré; plusieurs le baignè-

rent de leurs larmes et le couvrirent de baisers. L'acte constitutionnel fut reçu avec moins de gravité et de respect, que de superstition et d'idolâtrie; et l'assemblée législative parut se tenir dans une humble contenance devant l'ombre même de l'assemblée constituante.

Il ne lui appartient point de toucher à la constitution qu'elle a juré de maintenir; tout changement aujourd'hui ne pourroit qu'alarmer les amis de la liberté.

Au sein des orages excités par tant de factions, auxquelles on a laissé le tems et donné les moyens de se fortifier; au milieu des divisions intestines, perfidement combinées avec la guerre étrangère, fomentées par l'intrigue et par la corruption, favorisées par l'ignorance, par l'égoïsme et par la crédulité, il faut aux bons citoyens un point d'appui et un signal de ralliement; je n'en connois point d'autre que la constitution.

J'ai observé que ceux qui, durant le cours de la première assemblée représentative, furent accusés d'exagération, pour avoir défendu les droits du peuple contre le despotisme et contre l'intrigue, étoient les plus zélés apôtres de la doctrine que je professe en ce moment. Au contraire, j'ai surpris ceux qui affectoient le rigorisme le plus scrupuleux en

matière de constitution , pour immoler la liberté à la cour , déclamant depuis quelque tems contre les vices de la constitution et contre l'assemblée dont elle est l'ouvrage. J'ai entendu des hommes qui ne surent jamais que calomnier le peuple et combattre l'égalité , faire retentir le mot de république. J'ai vu ceux qui étoient toujours restés au - dessous des principes de notre révolution , nous présenter l'appât d'un gouvernement plus libre et plus parfait. La cour , tous les intrigans , tous les chefs de factions , conspirent à la fois contr'elle ; parce qu'ils ont besoin de tout bouleverser , pour partager impunément entr'eux , les dépouilles et la puissance de la nation. Dans la crise orageuse où ils nous ont conduits à force de complots et de perfidies , ils voudroient que le patriotisme lui-même commençât à ébranler de ses propres mains l'édifice constitutionnel , pour élever sur ses ruines , ou le despotisme royal ou une espèce de gouvernement aristocratique , qui , sous des noms séduisants , nous donneroit des chaînes plus pesantes que les premières.

Depuis le moment où j'ai annoncé le dessein de combattre tous les factieux , j'ai vu des hommes qui naguère conservoient encore

quelque réputation de patriotisme , me déclarer une guerre plus sérieuse que celle qu'ils prétendent faire aux despotes ; je les ai vu épuiser tous les moyens dont on ne manque jamais , lorsqu'on a remis la fortune publique, entre les mains de ses amis , et qu'on participe , sous différens titres , à toutes les espèces de pouvoirs , pour me peindre à-la-fois dans toutes les parties de l'empire , tantôt comme un royaliste , et tantôt comme un tribun ambitieux. A cet excès de délire , j'ai reconnu la terreur dont mes nouveaux adversaires étoient frappés ; et toutes les preuves qui m'annonçoient leurs funestes projets , ont pris , à mes yeux , le caractère de l'évidence. Je suis royaliste ! oui , comme un homme qui presque seul a lutté trois ans contre une assemblée toute puissante , pour s'opposer à l'excessive extension de l'autorité royale ; comme un homme qui , bravant toutes les calomnies d'une faction aujourd'hui confondue avec celle qui me poursuit , demanda que le monarque , fugitif , fût soumis à la justice des lois ; comme un homme qui , sûr que la majorité de l'assemblée rétablirait Louis XVI sur le trône , s'est dévoué volontairement à la vengeance de ce roi , pour réclamer les droits du peuple ; comme un

homme enfin, qui défendra encore, au péril de sa vie, la constitution contre la cour et contre toutes les factions. Je suis républicain ! oui, je veux défendre les principes de l'égalité et l'exercice des droits sacrés que la constitution garantit au peuple contre les systèmes dangereux des intrigans qui ne le regardent que comme l'instrument de leur ambition. J'aime mieux voir une assemblée représentative populaire et des citoyens libres et respectés avec un roi, qu'un peuple esclave et avili, sous la verge d'un sénat aristocratique et d'un dictateur. Je n'aime pas plus Cromwel que Charles I^{er} ; et je ne puis pas plus supporter le joug des Décemvirs, que celui de Tarquin. Est-ce dans les mots de *république* ou de *monarchie*, que réside la solution du grand problème social ? Sont-ce les définitions inventées par les diplomates pour classer les diverses formes de gouvernement qui font le bonheur et le malheur des nations, ou la combinaison des lois et des institutions qui en constituent la véritable nature ? Toutes les constitutions politiques sont faites pour le peuple ; toutes celles où il est compté pour rien, ne sont que des attentats contre l'humanité. Eh ! que m'importe que de prétendus patriotes

me présentent la perspective prochaine d'ensanglanter la France , pour nous défaire de la royauté , si ce n'est pas la souveraineté nationale et l'égalité civile et politique qu'ils veulent rétablir sur ses débris ? Que m'importe qu'on s'éleve contre les fautes de la cour , si , loin de les reprimer , on ne cesse de les tolérer et de les encourager , pour en profiter ? Que m'importe que l'on reconnoisse , avec tout le monde , les vices de la constitution qui concernent l'étendue du pouvoir royal , si on anéantit le droit de pétition ; si on attente à la liberté individuelle , à celle même des opinions ; si on laisse déployer contre un peuple alarmé une barbarie qui contraste avec l'éternelle impunité des grands conspirateurs ; si on ne cesse de poursuivre et de calomnier tous ceux qui , dans tous les tems , ont défendu la cause de la nation contre les entreprises de la cour et de tous les partis ? Que nous importe que de tems en tems on renouvelle le bruit d'un prochain départ du roi , comme pour sonder les esprits , et flatter les patriotes imprudens d'une dangereuse illusion ? Le roi n'a-t-il pas déjà fui , il y a un an , dans le moment qui paroissoit le plus favorable à la liberté ; dans un tems où la France

n'étoit point en proie aux divisions qui la tourmentent, et où elle n'avoit point à soutenir une guerre étrangère ? Eh bien, cet événement a-t-il tourné au profit du peuple ou du despotisme ! n'est-ce pas à cette époque que se rapportent les décrets désastreux qui ont mutilé notre constitution ? N'est-ce pas alors que le sang des citoyens désarmés coula sous le glaive de la proscription ? N'est-ce pas dans le moment où l'autorité royale étoit suspendue et le roi confié à la garde de la Fayette, que la coalition dont ce dernier étoit le chef, rendit au monarque une autorité immense, transigea avec lui, aux dépens de la nation, en faveur des ambitieux qui avoient ourdi cette trame, et appesantit, en son nom, un joug de fer sur tous les patriotes de l'empire ? Que faisiez-vous durant ce temps-là, vous Brissot, vous Condorcet, car c'est vous et vos amis que j'ai ici en vue ? Tandis que nous discussions à l'assemblée constituante, la grande question, si Louis XVI étoit au-dessus des lois, tandis que, renfermé dans ces limites, je me contentois de défendre les principes de la liberté, sans entâmer aucune autre question étrangère et dangereuse ; et que je n'échappois pas pour cela aux calomnies

de la faction dont j'ai parlé ; soit imprudence , soit toute autre cause , vous secondiez de toutes vos forces ses sinistres projets. Connus jusques-là par vos liaisons avec la Fayette , et par votre grande *modération* ; long-tems sectateurs assidus d'un club demi-aristocratique (le club de 1789) vous fîtes tout-à-coup retentir le mot de *république* ; Condorcet publie un traité sur la *république* , dont les principes , il est vrai , étoient moins populaires que ceux de notre constitution actuelle ; Brissot répand un journal intitulé le *républicain* , et qui n'avoit de populaire que le titre ; une affiche dictée par le même esprit , rédigée par le même parti , sous le nom du ci-devant marquis Duchatelet , parent de la Fayette , ami de Brissot et de Condorcet , avoit paru dans le même tems sur tous les murs de la capitale. Alors tous les esprits fermenterent ; le seul mot de *république* jeta la division parmi les patriotes , donna aux ennemis de la liberté , le prétexte qu'ils cherchoient , de publier qu'il existoit en France un parti qui conspiroit contre la monarchie et contre la constitution ; ils se hâterent d'imputer à ce motif , la fermeté avec laquelle nous défendions à l'assemblée constituante , les droits de la souveraineté nationale contre le monstre de l'inviolabilité. C'est par ce

mot qu'ils égarent la majorité de l'assemblée constituante ; c'est ce mot qui fut le signal du carnage des citoyens paisibles , égorgés sur l'autel de la patrie , dont tout le crime étoit d'exercer légalement le droit de pétition , consacré par les lois constitutionnelles. A ce nom les vrais amis de la liberté furent travestis en factieux par les citoyens pervers ou ignorans ; et la révolution recula , peut-être , d'un demi - siècle. Il faut tout dire , ce fut encore dans ce tems critique que Brissot vint à la société des amis de la constitution , où il n'avoit presque jamais paru , proposer dans la forme du gouvernement , des changemens , dont les règles les plus simples de la prudence nous avoient défendu de présenter l'idée à l'assemblée constituante. Par quelle fatalité Brissot se trouva-t-il là , pour appuyer le projet de la pétition qui servit de prétexte à la fameuse coalition , pour amener le massacre du champ-de-mars ! Quels qu'aient pu être les motifs perfides de ceux qui poussèrent de bons citoyens à cette démarche , elle étoit innocente , sans doute ; la pétition dont le projet avoit été arrêté , n'avoit d'autre objet que de proposer à l'assemblée nationale de consulter ses commettans , avant de prononcer sur l'affaire du monarque : Pourquoi

Brissot vint-il en rédiger une autre qui indiquoit l'abolition de la royauté, dans un moment où la faction n'attendoit que ce prétexte de calomnier les défenseurs de la liberté ! Et ce fut nous que l'on accusoit d'exagération, qui nous opposâmes, dans la société des amis de la constitution, au premier projet de pétition, dont nous ne contestions pas la légitimité, mais dont nous prévîmes les suites funestes. C'est nous qui fumes obligés de déployer autant de circonspection que de fermeté pour guérir les blessures faites à la liberté par cette fatale catastrophe. Je ne prétendrai pas cependant que les intentions de Brissot et de Condorcet furent aussi coupables que les événemens furent désastreux ; je veux bien ne point adopter les reproches que leur ont faits beaucoup de patriotes, de n'avoir feint alors de se séparer de la Fayette, dont ils avoient été les panégyristes, que pour mieux servir son parti, et se frayer une route à la législature à travers des obstacles simulés, pour exciter, en leur faveur, la confiance et le zèle des amis de la liberté. Je ne veux voir dans leur conduite passée, qu'une souveraine impolitique et une profonde ineptie. Mais aujourd'hui que leurs liaisons avec la Fayette et

Narbonne ne sont plus un mystère , aujourd'hui que l'expérience du passé peut répandre une nouvelle lumière sur les événemens actuels ; aujourd'hui qu'ils ne dissimulent plus des projets d'innovations dangereux , qu'ils réunissent tous leurs efforts pour diffamer ceux qui se déclarent les défenseurs de la constitution actuelle ; qu'ils sachent que la nation romproit en un moment , toutes les trames ourdies pendant plusieurs années par de petits intrigans. Quiconque fondant des projets ambitieux sur de nouveaux égaremens du monarque , oseroit allumer la guerre civile , au moment où la guerre étrangère nous est suscitée , seroit le plus grand ennemi de la patrie. Français , représentans , ralliez-vous donc autour de la constitution , défendez-la contre le pouvoir exécutif , défendez-la contre tous les factieux. Ne secondez pas les vues de ceux qui prétendent qu'elle est inexécutable , parce qu'ils ne veulent pas l'exécuter ; sachons en supporter quelque tems les imperfections , jusqu'à ce que les progrès des lumières et de l'esprit public amènent le moment où nous pourrons les effacer au sein de la paix et de l'union. Ses défauts appartiennent aux hommes , mais ses bases sont l'ouvrage du ciel ; et elle porte en elle-même

le principe immortel de sa perfection. La déclaration des droits , la liberté de la presse , le droit de pétition , celui de s'assembler paisiblement ; des représentans vertueux , sévères envers les grands , inexorables pour les conspirateurs , indulgens pour les foibles , respectueux pour le peuple , protecteurs ardens du patriotisme , gardiens religieux de la fortune publique ; des représentans qui ne s'appliquent point à faire des ministres , et à régner en leurs noms , mais qui les surveillent et les punissent sans partialité ; moins initiés dans les intrigues de la cour , que dans l'art de défendre la liberté ; la paix et l'abondance renaissant sous leurs auspices ; il n'en faut pas davantage pour forcer la royauté à marcher dans le sentier que la volonté du souverain lui a tracé , ou pour amener insensiblement et sans secousses l'époque où l'opinion publique éclairée par le tems , ou par les crimes de la tyrannie , pourra prononcer sur la meilleure forme de gouvernement qui convient aux intérêts de la nation. Nous aurons donc le courage de défendre la constitution , au risque d'être appellés *royaliste* et *républicain* , *tribun du peuple* , et *membre du comité autrichien*. Nous la défendrons avec d'autant plus de zèle , que nous en sentons plus vivement les

défauts. Si notre obéissance entière, même aux décrets qui blessent nos droits, est un sacrifice à nos anciens oppresseurs, que ceux-ci ne nous refusent pas du moins l'exécution de ceux qui les protègent. S'ils voyoient la constitution dans toutes les lois qui favorisent la tyrannie, s'ils ne la reconnoissoient plus dans ceux qui l'enchaînent, nous serions retombés sous un joug plus insupportable que celui dont elle nous avoit affranchis.

En la défendant, nous n'oublierons pas non plus que les tems de révolution ne ressemblent point aux tems de calme, et que la politique de nos ennemis fut toujours de les confondre, pour assassiner légalement le peuple et la liberté. Nos principes, notre civisme n'a rien de commun avec celui du ministre Narbonne qui, voyant d'un œil tranquille l'étendard de la contre-révolution arboré dans le midi, osoit provoquer la vengeance nationale contre les généreux Marseillois, par la raison que, pour éteindre l'incendie de la guerre civile, ils n'avoient pas attendu les ordres des incendiaires; nous n'aimons pas la constitution comme ceux qui y trouvent toujours des armes pour égorger les patriotes foibles, et pour opprimer les

soldats , mais jamais pour châtier les chefs militaires et les coupables puissans. Nous la défendrons non , contre la volonté générale et contre la liberté , mais contre les intérêts particuliers et contre la perfidie. Nous ne nous occuperons des individus , que lorsque leurs noms seront inséparablement liés à la cause publique.

Nous ne nous dissimulons pas que nous allons armer tous les partis contre nous ; il nous restera le suffrage de notre conscience et l'estime de tous les honnêtes gens.

Observations sur les moyens de faire utilement la guerre.

La guerre est commencée ; il ne nous reste plus qu'à prendre les précautions nécessaires pour la faire tourner au profit de la révolution. Faisons la guerre du peuple contre la tyrannie , et non celle de la cour , des patriciens , des intrigans et des agioteurs contre le peuple. Celle que nous venons d'entreprendre a été ouverte par un revers ; il faut qu'elle finisse par le triomphe de la liberté , ou que le dernier des français ait disparu de la terre. Mais pour exécuter ce grand dessein , il faut
d'autres

d'autres moyens que les petits manèges de l'intrigue ; et les vaines déclamations des charlatans politiques ; il faut toute la sagesse et toute l'énergie d'un peuple libre : il faut même commencer par remonter aux véritables causes de nos erreurs et de nos disgrâces , pour les réparer ; par des exploits dignes de notre cause :

Quand les orateurs qui nous excitoient à la guerre , nous montroient les armées autrichiennes désertant les étendarts du despotisme , pour voler sous le drapeau tricolor ; et le Brabant , tout entier , s'ébranlant pour accourir au-devant de nos lois ; nous pouvions nous attendre à un début plus heureux ; nous devions croire qu'on avoit pris les mesures nécessaires pour réaliser ces magnifiques prédictions. D'après l'idée que nous nous sommes formée des dispositions des peuples belgiques ; ne semble-t-il pas au moins , qu'il étoit facile au gouvernement français , d'y exciter des mouvemens heureusement combinés , avec les approches de nos troupes ? Les despotes ont bien su souvent préparer le succès de leurs armes , par les opérations de la politique : Pourquoi la cause de la liberté n'est-elle pas servie avec le même zèle que celle de l'ambition et

du despotisme ? Qu'a-t-on fait pour éveiller et pour seconder l'ardeur des patriotes Belges et liégeois ? Comment a-t-on répondu aux pressantes sollicitations de ceux que nous avons vus au milieu de nous ? S'il est vrai, comme on l'a dit emphatiquement, que pour abattre les tyrans, on comptoit sur nos presses autant que sur notre artillerie, pourquoi a-t-on laissé cette arme oisive ? Pourquoi des manifestes, destinés à développer les droits du peuple et les principes de la liberté, n'ont-ils pas été traduits par les soins du gouvernement, en langues allemande et belge, et répandus d'avance parmi le peuple et dans l'armée autrichienne ? Pourquoi ne leur a-t-on pas présenté une garantie formelle du plan de conduite que nous nous proposons de suivre après la conquête, à l'égard des affaires politiques de cette contrée ?

Pour sentir l'importance de cette observation, il suffit de nous rappeler quelle est la situation intérieure des provinces belgiques. On sait, que sans compter la faction autrichienne, qui est celle du gouvernement actuel, elles sont divisées en deux partis, celui des états, composé du clergé, de la noblesse, et de la bourgeoisie aristocratique, et le part populaire. Ce dernier est le seul que les

principes et l'intérêt de notre constitution nous permettoient de protéger : il falloit lui garantir cette protection par une déclaration nette et précise , pour le fortifier et l'encourager à une insurrection favorable à la cause commune. Examinez si votre silence, dans une occasion où tout vous invitoit à parler, ne nous a pas privés des ressources que nous pouvions trouver, dans le pays même que nous voulions attaquer. Dans ces circonstances quel parti auroit remué pour secondet nos efforts ? celui du peuple, qui n'a pas plus de confiance que nous dans les vues de notre cour et de notre gouvernement voit encore à la tête de nos armées, cette caste nobiliaire, ennemie naturelle de l'égalité, dont les chefs n'ont pas dissimulé le projet de donner à notre constitution un caractère aristocratique ; il sait que le système des deux chambres est adopté, même par des français qui prennent le titre de patriotes, et qui se déclarent même les ennemis de la royauté. Il falloit le rassurer contre la crainte que les victoires de nos généraux fissent pencher la balance en faveur de la puissante faction de l'aristocratie, et que les ennemis de notre constitution ne fussent

tentés de faire chez lui l'essai d'un gouvernement qu'ils désiroient nous donner.

Les aristocrates belges qui pourroient compter assez sur les principes de ces derniers, peuvent avoir leurs sujets d'inquiétude, fondés sur la nature de notre constitution et sur le vœu du peuple français. Dans cet état d'incertitude, cette faction se réuniroit plutôt aux armées autrichiennes qu'aux nôtres; car dans les dissensions civiles, les partis rivaux se détestent plus vivement entre eux, que l'ennemi commun, contre lequel ils s'étoient d'abord armés. Enfin, j'ai vu des défenseurs de la liberté belge, désirer qu'on leur garantît que la France, maîtresse de ce pays, ne le regarderoit pas comme un moyen de faire avec l'Autriche un accommodement plus conforme aux vues du cabinet de Vienne et des Thuilleries qu'aux intérêts des belges. Il falloit dès l'origine; il faut encore aujourd'hui, déclarer solennellement, que les français n'useront de leurs forces et de leurs avantages, que pour laisser à ce peuple, la liberté de se donner la constitution qui lui paroîtra la plus convenable. Que cette déclaration soit remise entre les mains de nos propres soldats, afin que chacun d'eux connoisse la volonté nationale

dont il doit être l'exécuteur. Ne perdez jamais de vue le grand intérêt qui nous a mis les armes à la main. Il ne suffit point ici de prendre des villes et de gagner des batailles : ce qui nous importe réellement , ce sont les conséquences de cette guerre pour notre liberté politique. Or , soit que le Brabant conquis fût rendu à l'Autriche comme une condition de la paix ; soit que sur les ruines de la domination de François , s'élevât, sous les auspices de nos chefs triomphans , une constitution contraire aux principes de l'égalité , nous n'aurions fait que servir les desseins des ennemis de notre liberté , et notre sang n'auroit coulé que pour la cause de la tyrannie. Que cette pensée soit donc toujours présente à nos esprits , durant tout le cours de cette guerre ; que les noms sacrés de la liberté , de l'égalité , du peuple brillent sur nos drapeaux ; qu'ils soient gravés sur la poitrine de nos guerriers ; que tout annonce de loin aux yeux de nos ennemis,

Le but de la guerre sainte que nous avons entreprise ; que nos prisonniers (si quelques-uns des nôtres tombent entre leurs mains) , leur portent ces leçons salutaires ; que les leurs viennent les puiser dans notre camp,

et deviennent les défenseurs ou les missionnaires de la liberté universelle !

Mais si, négligent tous les moyens que je viens d'indiquer, on continue de suivre l'esprit qui a présidé aux commencemens de cette guerre, en quoi différera-t-elle de celles qu'alumoient les barbares caprices des despotes ? et quel succès pourra justifier les brillantes prophéties de ceux qui l'ont provoquée avec tant d'empressement ?

Pour assurer le succès d'une pareille guerre, il faut encore ranimer la confiance et élever les âmes de nos soldats ; il faut par-tout exalter l'esprit public et l'amour de la patrie.

Mais, pour ranimer la confiance des soldats, suffit-il de blâmer leur défiance ? non, il faut en faire cesser les justes causes. Pouvez-vous leur faire oublier que la révolution a été faite contre la noblesse, et que c'est la noblesse qui est à leur tête ? Pouvez-vous effacer de leur esprit toutes les perfidies de la cour et des ennemis de la constitution ? Donnez-leur donc des chefs en qui ils aient confiance, des chefs dont les mains ne soient pas teintes du sang des patriotes. Il en est un qui semble porté par l'opinion publique ; Lukner ne paroît avoir que l'ambition

de vaincre ; et personne ne lui en conteste le talent : si on le croit ignorant en politique et en constitutions, s'il peut être trompé par l'intrigue, on croit au moins à sa franchise ; et si l'amour de la patrie permettoit, dans des circonstances si graves, de hasarder un jugement sur un homme que l'on ne connoît point particulièrement, je dirois, que de tous les patriciens, il est peut-être celui à qui l'on pourroit, avec moins d'inquiétude, remettre la défense de l'état. Mais peut-on nier que l'opinion publique ne soit au moins très-partagée sur d'autres ? Que dis-je ? si il est vrai que cette guerre doit décider de notre liberté ou de notre servitude, n'est-ce pas trahir ouvertement la cause publique de remettre sa destinée entre les mains d'un général dont l'ambition, fatale au patriotisme, a déjà porté tant de coups mortels à notre constitution, et fait couler, au sein de la paix, le plus pur sang des Français ?

Un chef de faction ne peut être celui de l'armée du peuple, à moins qu'on ne veuille immoler le peuple à cette faction ; et si jamais nos soldats, indifférens sur le caractère moral et sur les projets politiques de leurs chefs, n'étoient plus que les aveugles

instrumens de leurs volontés , ce vœu sacrilège ne seroit-t-il pas rempli ?

Pour élever le courage de nos soldats , il faut leur témoigner de l'estime et de la confiance. Cependant que n'a-t-on pas fait pour les avilir , depuis les premiers évènements de la campagne ? On a affecté d'imputer à leur indiscipline des échecs évidemment préparés par la perfidie. Pourquoi feindre d'en douter encore ? N'est-il pas notoire que les ennemis , prévenus de notre attaque , nous attendoient à Mons et à Tournai , avec des forces imposantes ? N'est-il pas notoire que nos troupes manquèrent de vivres , et que la disette fut aussi fatale à nos soldats que le fer de nos ennemis ? Eh bien ! on oublie tout cela , pour senter les défenseurs de la patrie comme les assassins d'un officier fidèle et patriote ; et dans ce premier désastre , on ne semble apercevoir que la mort de Dillon innocent ou coupable , inepte ou perfide , je ne m'oppose pas à ce qu'on pleure son sort ; mais moi , mes premières larmes couleront pour la patrie outragée depuis trop long-tems. Qu'un autre Dillon , au milieu des maux qui nous menacent , ne voyant que la perte de son cousin , vienne , au sein de l'assemblée lé-

gislative , intéresser la nation entière à la vengeance de son illustre famille ; que des cris de douleur répondent à ses discours ; moi , c'est pour les Plébéiens massacrés aux champs de Mons et de Tournai , que mes entrailles s'émeuvent : c'est aux cris des pères et des veuves de nos frères indignement livrés au fer autrichien , que je mêle mes gémissemens. Que ces hommes si tendres pour les grands , si durs pour le peuple , aillent répandre des fleurs sur la tombe d'un courtisan et d'un patricien : pour nous , citoyens , allons rendre des honneurs funèbres aux gardes nationales que nous vîmes partir naguère de nos murs , pour voler à notre défense , aux braves soldats , fidèles appuis de nos droits ; allons jurer sur leurs tombeaux de venger leur mort , et de punir tous les tyrans.

N'est-ce pas insulter à leurs manes , que de leur offrir , pour toute expiation , de nouvelles calomnies contre le peuple de Lille , qui fut le témoin de leur désastre et de leur zèle , et contre les braves compagnons de leurs travaux et de leurs malheurs ? Niez-vous qu'il y ait eu lieu aux plus justes soupçons ? Vous êtes démentis par les faits et par la notoriété publique. Et comment pouvez-vous être mieux

instruits de ces événemens, que ceux même qui en furent les témoins et les victimes ? En convenez-vous, alors de quel front écartez-vous cette circonstance, pour présenter leur conduite, comme un acte de révolte et de barbarie gratuite, et pour ne voir, dans les fidèles défenseurs de notre liberté, que des rebelles et des brigands ? Pourquoi ne fait-on pas le procès aux traîtres : mais seulement aux soldats de la patrie ? Sans doute, il ne faut pas croire aisément à la trahison : mais quand elle est réelle ! mais quand toutes les circonstances l'annoncent !

Voyez donc, je vous prie, à quel résultat ces principes nous conduisent ? Si nous étions trahis en effet, par la suite, dans le cours de cette guerre, que feroit l'armée : abandonneroit-elle les traîtres ? alors, on la poursuivroit comme un ramas de rebelles et d'assassins ? Continueroit-elle de leur obéir ? Mais obéir à des chefs perfides, qu'est-ce autre chose que courir à la boucherie comme un troupeau, et trahir la patrie et la liberté ? Est-ce donc là le but de toutes vos éternelles déclamations contre ce que vous appelez l'indiscipline de l'armée ? L'indiscipline ! ce mot insidieusement répété

par l'aristocratie et par le machiavélisme , n'est autre chose qu'une éternelle accusation contre le civisme des soldats citoyens , qui ont commencé la révolution. Ce mot a déjà fait égorger ceux qui lui avoient rendu les plus signalés services ; ce mot a déjà chassé de l'armée , par des ordres arbitraires , par les jugemens illégaux et monstrueux de la tyrannie patricienne et militaire , plus de soixante mille soldats dont les lumières et l'énergie étoient la terreur du despotisme. Ce mot a déjà immolé à la liberté presque autant de victimes , qu'elle eut de défenseurs. Ce mot ne fut jamais appliqué aux officiers de la caste éternellement privilégiée , qui n'a cessé de persécuter le patriotisme et d'insulter à la liberté ! Ils n'étoient point indisciplinés tous ces chefs transfuges et rebelles , qui conspiroient contre leur patrie , et qui tentèrent en vain la fidélité des soldats. Ils n'étoient point indisciplinés ces corps qui , séduits par la fatale influence des ennemis de notre révolution , osèrent servir la cause de la cour , et tremper leurs mains dans le sang de leurs concitoyens ! Du moins ils furent constamment impunis et protégés. L'indiscipline , dans l'idiôme de nos patriciens , c'est le crime d'être à-la-fois soldat et

patriote ; c'est le crime d'être autre chose qu'un automate disposé à égorger le peuple et à opprimer la liberté , au signal des tyrans. Qu'à force d'artifices et de terreurs , ils parviennent à faire de l'armée le redoutable instrument de la cour , ou des projets d'un conspirateur perfide , alors vous entendrez vanter par-tout son respect pour les lois et son attachement à la discipline. Tel fut l'objet de tous les efforts qu'ont faits depuis si long-tems des ambitieux hypocrites , pour conserver , sous le voile imposteur de l'ordre et des lois, les préjugés les plus absurdes qu'ait enfantés le despotisme ; tel fut l'esprit de ce code militaire, digne en tout de l'ancien régime, qu'ils firent eux-mêmes pour eux contre l'armée et contre la nation.

Ne semble-t-il pas que l'on attendoit les événemens actuels , pour mettre la dernière main à cet ouvrage , en provoquant des lois de sang , en cherchant à ressusciter la tyrannie prévotale ? Comme si l'on n'avoit pas déjà des lois de sang et des tribunaux à-peu-près arbitraires ! Juste ciel ! des prévôts ! des supplices ! pour enflammer le courage , pour aiguillonner le civisme des courageux soldats qui ont brisé nos chaînes ! Quels ressorts

substitués tout-à-coup à cet amour de la patrie , à ce dévouement héroïque qui les précipitoit vers nos frontières ! Ne sont-ils plus maintenant que des machines armées pour la défense des rois ? Ne sont-ils plus des hommes libres , combattant pour la cause des peuples ? Avec quelle rapidité nous voilà déchus de cette hauteur où nous avoit transportés les orateurs qui , pour exciter notre enthousiasme , nous montroient déjà tous les trônes ébranlés , et tous les peuples affranchis par nos mains ! « Si vous êtes trahis , nous disoient-ils encore , lorsque nous leur objections la perfidie connue des ennemis intérieurs de notre liberté , et les justes sujets de défiance , fondés sur les principes et sur le caractère de certains chefs ; si vous êtes trahis , reposez-vous sur le peuple , reposez-vous sur les soldats ; ils sauront faire justice des traîtres ; il sortira des rangs quelques héros plébéiens , qui conduiront au port la fortune publique » et aujourd'hui c'est un crime de soupçonner la trahison ! et comment pourra-t-elle être reprimée ou punie , si on

Nota. Lisez les discours de M. Brissot sur la guerre ; et voyez sa conduite actuelle , ainsi que celle de ses amis dans toutes les discussions.

la couvre d'un voile mystérieux , si on ne présente aux soldats qui oseront s'en apercevoir , que la terreur des supplices et le glaive de la vengeance remis entre les mains du despotisme militaire ? Je crains plus que personne ces scènes sanglantes , remède horrible et fatal du plus grand des maux auxquels un peuple puisse être exposé : aussi le but de ces observations est-il de déterminer le gouvernement à les prévenir par des moyens compatibles avec le salut de l'état , et à ne point abandonner à la vengeance nationale et à l'impétuosité du patriotisme outragé , le soin de venger des désastres qu'il doit leur épargner. Ce que je veux dire , c'est que , pour remplir cette tâche , il faut non pas assurer l'impunité des traîtres , mais rendre la trahison impossible : il faut faire cesser les motifs de la défiance publique , et non la punir comme un crime , ce qui ne feroit que la justifier et l'augmenter. Une vérité non moins évidente , c'est que de tous les partis , le dernier est le plus absurde , le plus funeste , et qu'il ne laisse aucune ressource à la patrie. Les soldats du moins sont éprouvés et fidèles. Leur amour pour la patrie , la loyauté qui est le caractère du peuple , seroit un garant certain qu'ils

obéiroient , avec transport , à la voix des chefs vraiment dignes de leur confiance ; ils ne sont même que trop portés à l'engouement pour ceux qui les conduisent , lorsque ceux-ci ne repoussent pas ce sentiment ; et quoiqu'on puisse dire , pour nous épouvanter , sur le caractère indiscipliné qu'on leur prête , jamais on ne les verroit exercer des actes de violence gratuits ; le peuple est juste , et en général , sa colère , comme celle du ciel , ne frappe que les coupables : mais si , sans daigner nous rassurer contre les conspirations qui peuvent être tramées contre nous , on se contente de nous fermer la bouche et les yeux ; si nous sommes placés , dans cette cruelle alternative , ou de nous laisser égorger , ou d'être traités comme des séditionnaires ; que nous reste-t-il que de tendre la gorge au fer des ennemis et au glaive de la tyrannie ?

Ah ! n'est-il pas plus juste , plus conforme à l'intérêt de tous les partis , quelles que soient les passions qui les agitent , d'appliquer aux plaies de l'état les remèdes simples et puissans que le seul bon sens nous indique ?

Je les ai déjà présentés : je renouvellerai encore , dans ce moment , une proposition

importante que j'ai déjà faite en vain plusieurs fois, et comme membre de l'assemblée constituante, et depuis comme citoyen. Je la soumetts au jugement de tous les amis du bien public, dans des circonstances où le salut de l'état me fait une loi impérieuse de la rappeler.

Il existe encore aujourd'hui en France peut-être soixante mille soldats congédiés arbitrairement par l'aristocratie militaire et ministérielle, depuis le commencement de la révolution; contre les lois anciennes et contre les lois nouvelles; ces soldats dont les lumières et le civisme étoient redoutables à la cause des tyrans, pouvoient être regardés comme l'élite de l'armée. Depuis longtemps ils ont fait inutilement retentir leurs plaintes toujours étouffées par l'intrigue et par l'influence de la cour. Ils les renouvellent aujourd'hui avec, une nouvelle force, dans les dangers de la patrie: hâtez-vous d'en former une armée, qui sera le plus ferme rempart de la liberté. Que ces légions immortelles soient commandées par un chef digne de leur confiance, et pris dans leur sein. Ce chef sera à coup sûr un héros. Qui défendra la cause des nations avec plus d'intrépidité, que ceux qui en furent les martyrs? Lorsqu'au
dehors

dehors les satellites du despotisme et des factions se liguent contre la constitution, pourquoi lui refuseriez-vous le secours d'une armée composée de ses plus intrépides amis ? Animez leur courage, en honorant leur infortune et leurs vertus civiques ; qu'ils reçoivent une solde double à titre de récompense et d'indemnité ; qu'ils portent une médaille avec cette inscription : *Le patriotisme vengé* ; vous les verrez bientôt justifier la haine des despotes et l'estime de la nation. Cette seule institution suffiroit pour reveiller l'esprit public , pour enflammer tous les cœurs du saint enthousiasme de la liberté ; et pour nous rassurer à-la-fois , et contre nos ennemis extérieurs , et contre nos ennemis du dedans. La justice , l'humanité , la liberté , la reconnoissance publique , le salut de l'état , tout la réclame : quel seroit le mandataire du peuple assez coupable , pour la rejeter ?

Mais , pour faire la guerre utilement aux ennemis du dehors , il est une mesure générale absolument indispensable ; c'est de faire la guerre aux ennemis du dedans , c'est-à-dire , à l'injustice , à l'aristocratie , à la perfidie , à la tyrannie. Si ce dernier système est fidèlement suivi , vous pourrez regarder la guerre comme un bienfait : mais si vous voyez

régner dans l'intérieur le despotisme militaire et une tyrannie cruelle , déguisée sous le voile de la loi et sous les apparences de la sûreté publique ; si vous voyez croître , chaque jour , la discorde et l'oppression ; si le mépris des hommes , l'oubli de la déclaration des droits , l'empire du machiavélisme , de l'intrigue et de la corruption , remplacent les principes régénérateurs , sur lesquels la liberté repose ; croyez que vous avez été trompés par les perfides conseillers qui vous en ont tracé de si brillantes peintures.

Enfin , puisque la guerre doit décider de nos intérêts les plus chers , rappelons-nous sans cesse son véritable objet , pour nous faire , sur les événemens qu'elle doit enfanter , des règles sûres d'opinion et de conduite. Gardons-nous d'en considérer le cours avec cette curiosité stupide qui se repaît du récit des sièges et des combats , avec ce servile engouement qui érige en idoles des officiers et des généraux. Ne voyons par-tout que la patrie et l'humanité. Portons toujours nos regards vers le dénouement et vers le résultat ; demandons - nous sans cesse quel sera le terme et de la guerre et son influence sur le sort de la liberté ?

Français combattez et veillez tout-à-la-fois ;

veillez dans vos revers ; veillez dans vos succès ; craignez votre penchant à l'enthousiasme , et mettez-vous en garde contre la gloire même de vos généraux. Sachez découvrir toutes les routes que l'ambition et l'intrigue peuvent se frayer , pour parvenir à leur but ; veillez , soit que nos ennemis intérieurs , d'intelligence avec ceux du dehors , méditent de nous livrer au glaive des despotes , soit qu'on veuille nous faire acheter , par la perte des citoyens les plus énergiques , une victoire funeste , qui ne tourneroit qu'au profit de l'aristocratie. Songez à l'ascendant que peuvent usurper , au milieu d'une révolution , ceux qui disposent des forces de l'état ; consultez l'expérience des nations , et représentez-vous quelle seroit la puissance d'un chef de parti , habile à capter la bienveillance des soldats , si , le peuple étant épuisé , affamé , fatigué , les plus zélés patriotes égorgés , le roi même désertant encore une fois son poste , au sein des horreurs de la guerre civile , entouré de tous les corps militaires dont on a couvert la surface de l'empire , il se montroit à la France , avec l'air d'un libérateur , et toute la force des partis réunis contre la légalité. Veillez , afin qu'il ne s'élève point en France un citoyen assez redoutable , pour être un jour

le maître , ou de vous livrer à la cour , pour régner en son nom , ou d'écraser à-la-fois et le peuple et le monarque , pour élever , sur leurs ruines communes , une tyrannie légale , le pire de tous les despotismes. Voulez-vous vaincre , soyez patients et intrépides ? Voulez-vous vaincre pour vous-mêmes , soyez réfléchis , fiers , calmes et défiants ?

R É P O N S E

DE M. ROBESPIERRE

*AUX discours de MM. BRISSOT et GAUDET du
25 Avril 1792, prononcée à la Société des Amis
de la Constitution, le 27 du même mois, et
imprimée par ordre de la Société.*

JE ne viens pas vous occuper ici, quoiqu'on en puisse dire, de l'intérêt de quelques individus ni du mien; c'est la cause publique qui est l'unique objet de toute cette contestation. Gardez-vous de penser que les destinées du peuple soient attachées à quelques hommes; gardez-vous de redouter le choc des opinions, et les orages des discussions politiques, qui ne sont que les douleurs de l'enfantement de la liberté. Cette pusillanimité, reste honteux de nos anciennes mœurs, seroit l'écueil de l'esprit public et la sauvegarde de tous les crimes. Elevons-nous une fois pour tout à la hauteur des ames antiques; et songeons que le courage et la vérité peuvent seuls achever cette grande révolution.

Au reste vous ne me verrez pas abuser des avantages que me donne la manière dont j'ai été personnellement attaqué ; et , si je parle avec énergie , je n'en contribuerais que plus puissamment à la véritable paix et à la seule union qui convienne aux amis de la Patrie.

Ce n'est pas moi qui ai provoqué la dernière scène qui a eu lieu dans cette Société ; elle avoit été précédée d'une diffamation révoltante dont tous les journaux étoient les instrumens , et répandue sur-tout par ceux qui sont entre les mains de mes adversaires. Deux députés à l'assemblée nationale connus par leur civisme intrépide et le défenseur de Châteaux - vieux avoient articulé des faits contre plusieurs membres de cette société. Sans m'expliquer sur cet objet , et même sans y mettre autant d'importance que beaucoup d'autres , sans attaquer nommément qui que ce soit , j'ai cru devoir éclairer la société sur les manœuvres qui , dans ces derniers tems , avoient été employées pour la perdre ou la paralyser ; j'ai demandé la permission de les dévoiler à cette séance ; j'avois annoncé en même tems que je développerois dans un autre tems des vérités importantes au salut public ; le lendemain toutes les espèces de journaux possibles , sans en excepter la Chro-

nique ni le Patriote Français, s'accordent à diriger contre moi et contre tous ceux qui avoient déplu à mes adversaires les plus absurdes et les plus atroces calomnies. Le lendemain, M. Brissot, prévenant le jour où je devois porter la parole, vient dans cette tribune, armé du volumineux discours que vous avez entendu.

Il ne dit presque rien sur les faits allégués par les trois citoyens que j'ai nommés ; il nous assure que nous ne devons pas craindre de voir une autorité trop grande entre les mains des patriciens ; se livre à une longue dissertation sur le tribunat, qu'il présente comme la seule calamité qui menace la nation ; nous garantit que le patriotisme regne partout, sans en excepter le lieu qui fut jusqu'ici le foyer de toutes les intrigues et de toutes les conspirations ; loue la dénonciation en général : mais prétend que cette arme sacrée doit rester oisive par la raison que nous sommes en guerre avec les ennemis du dehois : il va jusqu'à nous reprocher de crier contre la guerre, tandis qu'il n'est pas question de cela ; et que nous n'en avons jamais parlé, que pour proposer les moyens ou de prévenir en même tems la guerre étrangère et la guerre civile, ou au moins

de tourner la première au profit de la liberté. Enfin au panégyrique le plus pompeux de ses amis, il oppose les portraits hideux de tous les citoyens qui n'ont point suivi ses étendards; il présente tous les dénonciateurs comme des hommes exagérés, comme des factieux et des agitateurs du peuple; et dans ses éternelles et vagues déclamations, il m'impute l'ambition la plus extravagante et la plus profonde perversité. M. Gaudet, que je n'avois jamais attaqué en aucune manière, trouva le moyen d'encherir sur M. Brissot dans un discours dicté par le même esprit.

Le même jour, un autre membre de cette société, pour s'être expliqué librement sur la conduite tenue par le procureur-syndic du département, dans la fête de la liberté, reçoit de la part de ce dernier l'assurance qu'il va le traduire devant les tribunaux: et devant quels juges! Sera-ce devant les jurés que le procureur-syndic a lui-même choisis? et ce procureur-syndic est membre de cette société, et après l'avoir prise pour arbitre d'une discussion élevée dans son sein, il déclina son jugement, pour la soumettre à celui des juges! Il récusa le tribunal de l'opinion publique pour adopter le tribunal de quelques hommes.

Je n'ai eu aucune espèce de part ni directement ni indirectement aux dénonciations faites ici par MM. Collot , Merlin et Chabot : je les en atteste eux-mêmes ; j'en atteste tous ceux qui me connoissent ; et je le jure par la patrie et par la liberté ; mon opinion sur tout ce qui tient à cet objet est indépendante , isolée ; ma cause ni mes principes n'ont jamais tenu , ni ne tiennent à ceux de personne. Mais j'ai cru que dans ce moment la justice , les principes de la Liberté publique et individuelle , m'imposoient la loi de faire ces légères observations sur le procédé de M. Rœderer , avant de parler de ce qui me regarde personnellement.

Avant d'avoir expliqué le véritable objet de mes griefs , avant d'avoir nommé personne , c'est moi qui me trouve accusé par des adversaires qui usent contre moi de l'avantage qu'ils ont de parler tous les jours à la France entière dans des feuilles périodiques , de tout le crédit , de tout le pouvoir qu'ils exercent dans le moment actuel. Je suis calomnié à l'envie par les journaux de tous les partis ligués contre moi : je ne m'en plains pas ; je ne cabale point contre mes accusateurs ; j'aime bien que l'on m'accuse ; je regarde la liberté des dénonciations , dans

tous les tems , comme la sauve - garde du peuple , comme le droit sacré de tout citoyen ; et je prends ici l'engagement formel de ne jamais porter mes plaintes à d'autre tribunal , qu'à celui de l'opinion publique : mais il est juste au moins que je rende un hommage à ce tribunal vraiment souverain , en répondant devant lui à mes adversaires. Je le dois d'autant plus que , dans les tems où nous sommes , ces sortes d'attaques sont moins dirigées contre les personnes que contre la cause et les principes qu'elles défendent. *Chef de parti , agitateur du peuple , agent du comité autrichien , payé ou tout au moins égaré* , si l'absurdité de ces inculpations me défend de les réfuter , leur nature , l'influence et le caractère de leurs auteurs méritent au moins une réponse. Je ne ferai point celle de Scipion ou de la Fayette , qui , accusé dans cette même tribune de plusieurs crimes de lèse-nation , ne répondit rien. Je répondrai sérieusement à cette question de M. Brissot : qu'avez - vous fait pour avoir le droit de censurer ma conduite et celle de mes amis ? Il est vrai que tout en m'interrogeant , il semble lui - même m'avoir fermé la bouche en répétant éternellement avec tous mes ennemis , que je sacrifiois la chose publique

à mon orgueil ; que je ne cessois de vanter mes services , quoiqu'il sache bien que je n'ai jamais parlé de moi que lorsqu'on m'a forcé de repousser la calomnie et de défendre mes principes. Mais enfin , comme le droit d'interroger et de calomnier suppose celui de répondre , je vais lui dire franchement et sans orgueil ce que j'ai fait. Jamais personne ne m'accusa d'avoir exercé un métier lâche , ou flétri mon nom par des liaisons honteuses et par des procès scandaleux ; mais on m'accusa constamment de défendre avec trop de chaleur la cause des foibles opprimés contre les oppresseurs puissans ; on m'accusa , avec raison , d'avoir violé le respect dû aux tribunaux tyranniques de l'ancien régime , pour les forcer à être justes par pudeur ; d'avoir immolé à l'innocence outragée , l'orgueil de l'aristocratie bourgeoise , municipale , nobiliaire , ecclésiastique. J'ai fait dès la première aurore de la révolution , au - delà de laquelle vous vous plaisez à remonter pour y chercher à vos amis des titres de confiance , ce que je n'ai jamais daigné dire , mais ce que tous mes compatriotes s'empresseroient de vous rappeler à ma place , dans ce moment où l'on met en question si je suis un ennemi de la patrie ,

et s'il est utile à sa cause de me sacrifier ; ils vous diroient que , membre d'un très-petit tribunal , je repoussai par les principes de la souveraineté du peuple , ces édits de Lamignon , auxquels les tribunaux supérieurs n'opposent que des formes. Ils vous diroient qu'à l'époque des premières assemblées , je les déterminai moi seul , non pas à réclamer , mais à exercer les droits du Souverain. Ils vous diroient qu'ils ne voulurent pas être présidés par ceux que le despotisme avoit désignés pour exercer cette fonction , mais par les citoyens qu'ils choisirent librement ; ils vous diroient que , tandis qu'ailleurs le tiers-état remercioit humblement les nobles de leur prétendue renonciation à des privilèges pécuniaires , je les engageois à déclarer pour toute réponse à la noblesse artésienne , que nul n'avoit le droit de faire don au peuple de ce qui lui appartenoit ; ils vous rappelleroient avec quelle hauteur ils repousserent , le lendemain , un courtissn fameux , gouverneur de la province et président des trois ordres , qui les honora de sa visite pour les ramener à des procédés plus polis. Ils vous diroient que je déterminai l'assemblée électorale représentative d'une province importante , à annuler des actes illégaux et concussionnaires

que les états de la province et l'intendant avoient osé se permettre ; ils vous diroient qu'alors comme aujourd'hui, en bute à la rage de toutes les puissances conjurées contre moi, menacé d'un procès-criminel, le peuple m'arracha à la persécution, pour me porter dans le sein de l'assemblée nationale ; tant la nature m'avoit fait pour jouer le rôle d'un *tribun ambitieux et d'un dangereux agitateur du peuple!* et moi j'ajouterai, que le spectacle de ces grandes assemblées, éveilla dans mon cœur, un sentiment sublime et tendre, qui me lia pour jamais à la cause du peuple, par des liens biens plus forts que toutes les froides formules de sermens inventées par les lois ; je vous dirai que je compris dès-lors cette grande vérité morale et politique annoncée par Jean - Jacques, que les hommes n'aiment jamais sincèrement que ceux qui les aiment ; que le peuple seul est bon, juste, magnanime et que la corruption et la tyrannie sont l'apanage exclusif de tous ceux qui le dédaignent. Je compris encore combien il eût été facile à des représentans vertueux d'élever tout d'un coup la nation française à toute la hauteur de la liberté. Si vous me demandez ce que j'ai fait à l'assemblée nationale, je vous répondrai que je n'ai

point fait tout le bien que je désirois ; que je n'ai pas même fait tout le bien que je pouvois. Dès ce moment je n'ai plus eu affaire au peuple , à des hommes simples et purs , mais à une assemblée particulière agitée par mille passions diverses , à des courtisans ambitieux , habiles dans l'art de tromper , qui , cachés sous le masque du patriotisme , se réunissoient souvent aux phalanges aristocratiques pour étouffer ma voix. Je ne pouvois prétendre qu'aux succès qu'obtiennent le courage et la fidélité à des devoirs rigoureux ; il n'étoit point en moi de rechercher ceux de l'intrigue et de la corruption. J'aurois rougi de sacrifier des principes sacrés au frivole honneur d'attacher mon nom à un grand nombre de lois. Ne pouvant faire adopter beaucoup de décrets favorables à la liberté , j'en ai repoussé beaucoup de désastreux ; j'ai forcé du moins la tyrannie à parcourir un long circuit pour approcher du but fatal où elle tendoit. J'ai mieux aimé souvent exciter des murmures honorables que d'obtenir de honteux applaudissemens ; j'ai regardé comme un succès de faire réentendre la voix de la vérité , lors même que j'étois sûr de la voir repoussée ; portant toujours mes regards au-delà de l'étroite enceinte du sanctuaire de la législation ,

quand j'adressai la parole au corps représentatif, mon but étoit sur-tout de me faire entendre de la nation et de l'humanité; je voulois réveiller sans cesse dans le cœur des citoyens ce sentiment de la dignité de l'homme et ces principes éternels qui défendent les droits des peuples contre les erreurs ou contre les caprices du législateur même. Si c'est un sujet de reproche, comme vous le dites, de paroître souvent à la tribune; si Phocion et Aristide que vous citez, ne servoient leur patrie que dans les camps et dans les tribunaux, je conviens que leur exemple me condamne; mais voilà mon excuse. Mais, queiqu'il en soit d'Aristide et de Phocion, j'avoue encore que cet orgueil intraitable que vous me reprochez éternellement, a constamment méprisé la cour et ses faveurs; que toujours il s'est révolté contre toutes les factions avec lesquelles j'ai pu partager la puissance et les dépouilles de la nation; que souvent redoutable aux tyrans et aux traîtres, il ne respecta jamais que la vérité, la foiblesse et l'infortune.

Vous demandez ce que j'ai fait. Oh! une grande chose, sans doute. J'ai donné Brissot et Condorcet à la France. J'ai dit un jour à l'assemblée constituante que, pour imprimer

à son ouvrage un auguste caractère , elle devoit donner au peuple un grand exemple de désintéressement et de magnanimité ; que les vertus des législateurs devoient être la première leçon des citoyens ; et je lui ai proposé de décréter qu'aucun de ses membres ne pourroit être réélu à la seconde législature ; cette proposition fut accueillie avec enthousiasme. Sans cela peut-être beaucoup d'entr'eux seroient restés dans la carrière ; et qui peut répondre que le choix du peuple de Paris ne m'eût pas moi-même appelé à la place qu'occupent aujourd'hui Brissot ou Condorcet ? Cette action ne peut être comptée pour rien par M. Brissot , qui , dans le panegyrique de son ami , rappelant ses liaisons avec d'Alembert et sa gloire académique , nous a reproché la témérité avec laquelle nous jugeons des hommes qu'il a appelés *nos maîtres en patriotisme et en liberté*. J'aurois cru moi que dans cet art nous n'avions d'autre maître que la nature.

Je pourrois observer que la révolution a rapetissé bien des grands hommes de l'ancien régime ; qui si les académiciens et les géomètres que M. Brissot nous propose pour modèles , ont combattu et ridiculisé les prêtres , ils n'en ont pas moins courtsisé les grands
et

et adoré les rois dont ils ont tiré un assez bon parti ; et qui ne sait avec quel acharnement ils ont persécuté la vertu et le génie de la liberté dans la personne de ce Jean-Jacques dont j'apperçois ici l'image sacrée , de ce vrai philosophe qui seul , à mon avis , entre tous les hommes célèbres de ce tems-là , mérita ces honneurs publics prostitués depuis par l'intrigue à des charlatans politiques et à de méprisables héros.

Quoi qu'il en soit , il n'en est pas moins vrai que dans le systême de M. Brissot , il doit paroître étonnant que celui de mes services que je viens de rappeler ne m'ait pas mérité quelque indulgence de la part de mes adversaires.

J'ai cru encore que , pour conserver la vertu des membres de l'assemble nationale pure de toute intrigue et de toute espérance corruptrice , il falloit élever une barrière entre eux et le ministère , que leur devoir étoit de surveiller les ministres , et non de s'identifier avec eux , ou de le devenir eux-mêmes ; et l'assemblée constituante , consacrant ces principes , a décrété que les membres des législatures ne pourroient parvenir au ministère , ni accepter aucun emploi du pouvoir exécutif pendant quatre ans après la fin

de leur mission. Après avoir élevé cette double digue contre l'ambition des représentans , il fallut la défendre encore longtemps contre les efforts incroyables de tous les intrigans qu'elle mettoit au désespoir ; et l'on peut facilement conjecturer qu'il m'eût été facile de composer avec eux sur ce point au profit de mon intérêt personnel. Eh bien ! je l'ai constamment défendue ; et je l'ai sauvée du naufrage de la revision. Comment le délire de la haine a-t-il donc pu vous aveugler au point d'imprimer dans vos petites feuilles et de répandre par-tout dans vos petites coteries , et même dans les lieux publics , que celui qui provoqua ces deux décrets , aspire au ministère pour lui et pour ses amis ; que je veux renverser les nouveaux ministres , pour m'élever sur leurs ruines ? Je n'ai pas encore dit un seul mot contre les nouveaux ministres ; il en est même parmi eux que je préférerois , quant-à-présent , à tout autre et que je pourrois défendre dans l'occasion : je veux seulement qu'on les surveille et qu'on les éclaire , comme les autres ; que l'on ne substitue pas les hommes aux principes et la personne des ministres , au caractère des peuples : je veux sur-tout qu'on démasque tous les factieux. Vous demandez ce que j'ai

fait : et vous m'avez adressé cette question , dans cette tribune , dans cette société dont l'existence même est un monument de ce que j'ai fait ! Vous n'étiez pas ici , lorsque , sous le glaive de la proscription , environné de pièges et de bayonnetes , je la défendois et contre toutes les fureurs de nos modernes Sylla , et même contre toute la puissance de l'assemblée constituante. Interrogez donc ceux qui m'entendirent : interrogez tous les amis de la constitution répandus sur toute la surface de l'empire ; demandez-leur quels sont les noms auxquels ils se sont ralliés , dans ces tems orageux. Sans ce que j'ai fait , vous ne m'auriez point outragé dans cette tribune , car elle n'existeroit plus ; et ce n'est pas vous qui l'auriez sauvée. Demandez - leur qui a consolé les patriotes persécutés , ranimé l'esprit public , dénoncé à la France entière une coalition perfide et toute puissante , arrêté le cours de ses sinistres projets , et converti ses jours de triomphe en des jours d'angoisses et d'ignominie. J'ai fait tout ce qu'a fait le magistrat intègre que vous louez dans les mêmes feuilles où vous me déchirez. C'est en vain que vous vous efforcez de séparer des hommes que l'opinion publique et l'amour de la patrie ont unis. Les outrages que vous

me prodiguez , sont dirigés contre lui-même , et les calomniateurs sont les fléaux de tous les bons citoyens. Vous jetez un nuage sur la conduite et sur les principes de mon compagnon d'armes ; vous enchérissez sur les calomnies de nos ennemis communs , quand vous osez m'accuser de vouloir égarer et flatter le peuple ! Et comment le pourrois-je ! Je ne suis ni le courtisan , ni le modérateur , ni le tribun , ni le défenseur du peuple ; je suis peuple moi-même !

Mais par quelle fatalité tous les reproches que vous me faites , sont-ils précisément les chefs d'accusation intentés contre moi et contre Péthion au mois de juillet dernier par les d'André , les Barnave , les Duport , les la Fayette ! comment se fait-il que , pour répondre à vos inculpations , je n'ai rien autre chose à faire que de vous renvoyer à l'adresse que nous fîmes à nos commettans , pour confondre leurs impostures et dévoiler leurs intrigues. Alors ils nous appelloient factieux ; et vous n'avez sur eux d'autre avantage que d'avoir inventé le terme d'*Agitateur* , apparemment parce que l'autre est usé. Suivant les gens que je viens de nommer , c'étoit nous qui *semions la division parmi les patriotes*. C'étoit nous qui soulevions le peuple contre

les loix, contre l'assemblée nationale; c'est-à-dire l'opinion publique contre l'intrigue et la trahison. Au reste je ne me suis jamais étonné que mes ennemis n'aient point conçu qu'on pouvoit être aimé du peuple sans intrigue, ou le servir sans intérêt. Comment l'aveuglé peut-il avoir l'idée des couleurs; et les âmes viles deviner le sentiment de l'humanité et les passions vertueuses! comment croiroient-ils aussi que le peuple peut lui-même dispenser justement son estime ou son mépris? Ils le jugent par eux-mêmes, ils le méprisent et le craignent; ils ne savent que le calomnier pour l'asservir et pour l'opprimer.

On me fait aujourd'hui un reproche d'un nouveau genre. Les personnages dont j'ai parlé dans le tems où je fus nommé accusateur public du département de Paris, firent éclater hautement leur dépit et leur fureur; l'un d'eux abandonna même brusquement la place de président du tribunal criminel; aujourd'hui ils me font un crime d'avoir abdiqué ces mêmes fonctions qu'ils s'indignoient de voir entre mes mains! C'est une chose digne d'attention de voir ce concert de tous les calomniateurs à gages de l'aristocratie et de la cour, pour chercher, dans une démarche de cette nature, des motifs lâches ou crimi-

nels ! Ce qui n'est pas moins remarquable , c'est de voir MM. Brissot et Guadet en faire un des principaux chefs de l'accusation qu'ils ont dirigée contre moi. Ainsi quand on reproche aux autres de briguer les places avec bassesse , on ne peut m'imputer que mon empressement à les fuir ou à les quitter. Au reste je dois sur ce point à mes concitoyens une explication ; et je remercie mes adversaires de m'avoir eux-mêmes présenté cette occasion de la donner publiquement. Ils feignent d'ignorer les motifs de ma démission : mais le grand bruit qu'il en ont fait , me prouveroit qu'ils les connoissent trop bien ; quand je ne les aurois pas d'avance annoncés très-clairement à cette société et au public , il y a trois mois , le jour même de l'installation du tribunal criminel : je vais les rappeler. Après avoir donné une idée exacte des fonctions qui m'étoient confiées ; après avoir observé que les crimes de lèze-nation n'étoient pas de la compétence de l'accusateur public ; qu'il ne lui étoit pas permis de dénoncer directement les délits ordinaires , et que son ministère se bornoit à donner son avis sur les affaires envoyées au tribunal criminel en vertu des décisions du juré d'accusation : qu'il renfermoit encore la surveillance sur

les officiers de police ; le droit de dénoncer directement leurs prévarications au tribunal criminel . je suis convenu que renfermée dans ces limites cette place étoit peut-être la plus intéressante de la magistrature nouvelle. Mais j'ai déclaré que dans la crise orageuse qui doit décider de la liberté de la France et de l'Univers , je connoissois un devoir encore plus sacré que d'accuser le crime ou de défendre l'innonce et la liberté individuelle , avec un titre public , dans des causes particulières , devant un tribunal judiciaire ; ce devoir est celui de plaider la cause de l'humanité et de la liberté , comme homme , et comme citoyen , au tribunal de l'Univers et de la postérité ; j'ai déclaré que je ferois tout ce qui seroit en moi pour remplir à la fois ces deux tâches : mais que si je m'apercevois qu'elles étoient au-dessus de mes forces , je préférerois la plus utile et la plus périlleuse : que nulle puissance ne pouvoit me détacher de cette grande cause des nations que j'avois défendue , que les devoirs de chaque homme étoient écrits dans son cœur et dans son caractère , et que , s'il le falloit , je saurois sacrifier ma place à mes principes et mon intérêt particulier à l'intérêt général. J'ai conservé cette place jusqu'au moment où

je me suis assuré qu'elle ne me permettroit pas de donner aucun moment au soin général de la chose publique ; alors je me suis déterminé à l'abdiquer. Je l'ai abdiquée, comme on jette son bouclier, pour combattre plus facilement les ennemis du bien public ; je l'ai abandonnée, je l'ai *désertée*, comme on déserte ses retranchemens, pour monter à la brèche. J'aurois pu me livrer sans danger au soin paisible de poursuivre les auteurs des délits privés, et me faire pardonner peut-être par les ennemis de la révolution une inflexibilité de principes qui subjugoit leur estime. J'aime mieux conserver la liberté de déjouer les complots tramés contre le salut public ; et je dévoue ma tête aux fureurs des Sylla et des Clodius. J'ai usé du droit qui appartient à tout citoyen, et dont l'exercice est laissé à sa conscience. Je n'ai vu là qu'un acte de dévouement, qu'un nouvel hommage rendu par un magistrat aux principes de l'égalité et à la dignité du citoyen ; si c'est un crime, je fais des vœux, pour que l'opinion publique n'en ait jamais de plus dangereux à punir.

Ainsi donc, les actions les plus honnêtes ne sont que de nouveaux alimens de la calomnie ! Cependant par quelle étrange contradiction

tradition feignez-vous de me croire nécessaire à une place importante , lorsque vous me refusez toutes les qualités d'un bon citoyen. Que dis-je , vous me faites un crime d'avoir abandonné des fonctions publiques ; et vous prétendez que , pour me soustraire à ce que vous appelez l'idolatrie du peuple , je devrois me condamner moi-même à l'ostracisme ! Qu'est-ce donc que cette idolatrie prétendue , si ce n'est une nouvelle injure que vous faites au peuple ? n'est-ce pas être aussi trop défiant et trop soupçonneux à la fois de paroître tant redouter un simple citoyen qui a toujours servi la cause de l'égalité avec désintéressement , et de craindre si peu les chefs de factions entourés de la force publique , qui lui ont déjà porté tant de coups mortels ?

Mais quelle est donc cette espèce d'ostracisme dont vous parlez ? Est-ce la renonciation à toute espèce d'emplois publics , même pour l'avenir ? Si elle est nécessaire pour vous rassurer contre moi , parlez , je m'engage à en déposer dans vos mains l'acte authentique et solennel. Est-ce la défense d'élever désormais la voix pour défendre les principes de la constitution et les droits du peuple ? De quel front oseriez-vous me le proposer ?

Est-ée un exil volontaire , comme M. Guadet l'a annoncé en propres termes ? (*) Ah ! ce sont les ambitieux et les tyrans qu'il faudroit bannir. Pour moi , où voulez-vous que je me retire ? Quel est le peuple où je trouverai la liberté établie ? Et quel despote voudra me donner un asyle ? Ah ! on peut abandonner sa patrie heureuse et triomphante ; mais menacée , mais déchirée , mais opprimée ! On ne la fuit pas , on la sauve , ou on meurt pour elle. Le ciel qui me donna une ame passionnée pour la liberté , et qui me fit naître sous la domination des tyrans , le ciel qui prolongea mon existence jusqu'au règne des factions et des crimes , m'appelle peut-être à tracer de mon sang la route qui doit conduire mon pays au bonheur et à la liberté ; j'accepte avec transport cette douce et glorieuse destinée. Exigez-vous de moi un autre sacrifice ? Oui , il en est un que vous pouvez demander encore ; je l'offre à ma patrie , c'est celui de ma réputation. Je vous la livre , réunissez-vous tous pour la déchirer , joignez-vous à la foule innombrable de tous les ennemis de la liberté , unissez , multipliez vos libelles périodiques , je ne voulois de réputation

(*) Discours de M. Guadet , dans la séance des amis de la constitution , du 25 avril 1792.

que pour le bien de mon pays : si pour la conserver, il faut trahir, par un coupable silence, la cause de la vérité et du peuple, je vous l'abandonne ; je l'abandonne à tous les esprits foibles et versatiles que l'imposture peut égarer, à tous les méchans qui la répandent. J'aurai l'orgueil encore de préférer, à leurs frivoles applaudissemens, le suffrage de ma conscience et l'estime de tous les hommes vertueux et éclairés ; appuyé sur elle et sur la vérité, j'attendrai le secours tardif du tems qui doit venger l'humanité trahie et les peuples opprimés.

Voilà mon apologie ; c'est vous dire assez sans doute, que je n'en avois pas besoin. Maintenant il me seroit facile de vous prouver que je pourrois faire la guerre offensive avec autant d'avantage que la guerre défensive. Je ne veux que vous donner une preuve de modération. Je vous offre la paix aux seules conditions que les amis de la patrie puissent accepter. A ces conditions je vous pardonne volontiers toutes vos calomnies ; j'oublierai même cette affectation cruelle avec laquelle vous ne cessez de défigurer ce que j'ai dit, pour m'accuser d'avoir fait contre l'assemblée nationale les réflexions qui s'adressoient à vous, cette artificieuse politique avec laquelle

vous vous êtes toujours efforcés de vous identifier avec elle , d'inspirer de sinistres préventions contre moi , à ceux de ses membres pour qui j'ai toujours marqué le plus d'égards et d'estime. Ces conditions , les voici.

Je ne transige point sur les principes de la justice et sur les droits de l'humanité. Vous me parlerez tant que vous voudrez du comité autrichien ; vous ajouterez même que je suis son agent involontaire , suivant l'expression familière de quelques uns de vos papiers. Moi qui ne suis point initié dans les secrets de la cour , et qui ne puis l'être ; moi qui ignore jusqu'où s'étendent l'influence et les relations de ce comité , je ne connois qu'une seule règle de conduite , c'est la déclaration des droits de l'homme et les principes de notre constitution. Par-tout où je vois un système qui les viole constamment , par-tout où j'apperçois l'ambition , l'intrigue , la ruse et le machiavélisme , je reconnois une faction ; et toute faction tend de sa nature à immoler l'intérêt général à l'intérêt particulier. Que l'on s'appelle Condé , Cazalès , la Fayette , Duport , Lameth ou autrement , peu m'importe : je crois que sur les ruines de toutes les factions , doivent s'élever la prospérité publique et la souveraineté nationale ; et

dans ce labyrinthe d'intrigues , de perfidies et de conspirations , je cherche la route qui conduit à ce but ; voilà ma politique , voilà le seul fil qui puisse guider les pas des amis de la raison et de la liberté. Or , quelque soit le nombre et les nuances des différens partis , je les vois tous ligués contre l'égalité et contre la constitution , ce n'est qu'après les avoir anéantis qu'ils se disputeront la puissance publique et la substance du peuple. De tous ces partis , le plus dangereux à mon avis , est celui qui a pour chef le héros qui , après avoir assisté à la révolution du nouveau monde , ne s'est appliqué jusqu'ici , qu'à arrêter les progrès de la liberté dans l'ancien , en opprimant ses concitoyens. Voilà , à mon avis , le plus grand des dangers qui menacent la liberté. Unissez-vous à nous pour le prévenir. Dévoilez , comme députés et comme écrivains , et cette faction et ce chef ! Vous Brissot , vous êtes convenu avec moi , et vous ne pouvez le nier , que ce chef étoit le plus dangereux de notre liberté ; qu'il étoit le bourreau et l'assassin du peuple ; je vous ai entendu dire , en présence de témoins , que la journée du champ-de-mars avoit fait rétrograder la révolution de vingt années. Cet homme est - il moins redoutable parce qu'il est à la tête d'une armée ? Non.

Hâtez-vous donc, vous et vos amis, d'éclairer la partie de la nation qu'il a abusée; déployez le caractère d'un véritable représentant; n'épargnez pas Narbonne plus que Lessart. Faites mouvoir horizontalement le glaive des lois pour frapper toutes les têtes des grands conspirateurs; si vous désirez de nouvelles preuves de leurs crimes, venez plus souvent dans nos séances, je m'engage à vous les fournir. Défendez la liberté individuelle, attaquée sans cesse par cette faction; protégez les citoyens les plus éprouvés contre ses attentats journaliers; ne les calomniez pas; ne les persécutez pas vous-même; le costume des prêtres a été supprimé, effacez toutes ces distinctions impolitiques et funestes, par lesquelles votre général a voulu élever une barrière entre les gardes nationales et la généralité des citoyens; faites réformer cet état-major, qui lui est ouvertement voué, et auquel on impute tous les désordres, toutes les violences qui oppriment le patriotisme. Il est tems de montrer un caractère décidé de civisme et d'énergie véritable; il est tems de prendre les mesures nécessaires pour rendre la guerre utile à la liberté; déjà les troubles du midi et de divers départemens se réveillent. Déjà on nous écrit de Metz,

que depuis cette époque tout s'incline devant le général ; déjà le sang a coulé dans le département du Bas-Rhin. A Strasbourg on vient d'emprisonner les meilleurs citoyens ; Diétrich l'ami de la Fayette est dénoncé comme l'auteur de ces vexations ; il faut que je vous le dise : vous êtes accusé de protéger ce Diétrich et sa faction ; non par moi , mais par la société des amis de la constitution de Strasbourg. Effacez tous ces soupçons , venez discuter avec nous les grands objets qui intéressent le salut de la patrie ; prenez toutes les mesures que la prudence exige pour éteindre la guerre civile et terminer heureusement la guerre étrangère ; c'est à la manière dont vous accueillirez cette proposition , que les patriotes vous jugeront ; mais si vous la rejetez , rappelez-vous que nulle considération , que nulle puissance ne peut empêcher les amis de la patrie de remplir leurs devoirs.

La société des amis de la constitution a arrêté l'impression de ce discours , la distribution et l'envoi à toutes les sociétés affiliées.

LASOURCE , député , *Président* ; CHODIEU , député ; DUCOS , député ; BOYS , PEPIN , PEREZ , *secrétaires*.

S O C I É T É
D E S A M I S
D E L A C O N S T I T U T I O N .

Sur la motion d'un membre, qui a représenté que les calomnies répandues contre M. ROBESPIERRE, dans deux discours distribués hier, sous le nom de MM. Brissot et Guadet, et aujourd'hui, dans le sein de cette société, à l'assemblée nationale et dans le public, commentés par les journaux, exigeoient que la société démentit cette diffamation, et rendît témoignage à la vérité, aux principes et à la conduite de M. ROBESPIERRE,

La société a arrêté de déclarer qu'elle regarde la manière dont ces écrits rendent les faits qui se sont passés dans son sein, comme contraire à la vérité, et les inculpations dirigées contre M. ROBESPIERRE, comme démenties par la notoriété publique, autant que par sa conduite constante. La société a arrêté également, à l'unanimité, que cette déclaration seroit imprimée et envoyée à toutes les sociétés affiliées.

LASOURCE, député à l'assemblée, *président*;
CHODIEU, DUCOS, députés, PÉREZ,
PEPIN, *secrétaires*.